



2025

# Rapport d'orientation budgétaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

---

ville de  
Maxéville



“

***Nous continuerons  
à transformer  
durablement notre Ville,  
avec des investissements  
pour les habitants, et  
des services dans leur  
vie quotidienne.***

”

2025

## ÉDITORIAL

Le Débat d'Orientation Budgétaire, plus qu'une formalité obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, est une étape importante de la procédure budgétaire de notre collectivité. C'est un moment d'informations et de débats quant aux priorités proposées et aux équilibres financiers qui préfigurent le budget 2025 de la Ville de Maxéville. **C'est surtout le moment de fixer un cap et de porter le regard au lointain.** Le DOB permet de montrer aux habitants là où nous voulons emmener la ville.

Nous ne pouvons pas nous exonérer des conditions qui nous sont faites par la Loi de Finances 2025, ni de la conjoncture tant nationale que locale. **Nous devons donc prendre en compte les efforts demandés aux collectivités par l'État pour 2025.**

**La préservation de notre patrimoine est une responsabilité collective, et nous sommes déterminés à la préserver pour les générations futures.** Pour 2025, je vous propose de poursuivre les projets posés dans ce mandat, en investissant dans la création ou la rénovation d'équipement utiles aux habitants :

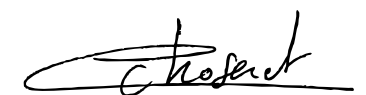
- le démarrage de la salle de multi-activités au groupe scolaire André VAUTRIN ;
- la réalisation du 5<sup>e</sup> cimetière ;
- l'aménagement d'une nouvelle ludothèque ainsi que son déménagement dans des nouveaux locaux ;
- l'aménagement de la maison des directeurs et la sécurisation de la cheminée aux Brasseries ;
- la deuxième tranche de travaux au stade DARNYS avec la création de nouveaux vestiaires et douches.

**Le Plan Pluriannuel d'Investissement proposera 5 M€ de travaux structurants pour 2025.**

Tout cela, nous nous engageons à le faire dans un cadre financier maîtrisé, avec un recours raisonnable à l'emprunt, une optimisation de notre capacité d'autofinancement en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, la recherche très active de subventions et des choix de projets judicieux.

**Notre ville est bien gérée, à l'écoute de ses habitants et avec de nombreux projets pour sa population.** Nous continuerons à transformer durablement notre Ville, avec des investissements pour les habitants et des services dans leur vie quotidienne.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons à prendre connaissance de ce rapport d'orientation budgétaire, qui témoigne de notre volonté commune de construire un avenir encore meilleur pour tous les Maxévillois.



**Christophe CHOSEROT**

Maire de Maxéville

Vice-président de la Métropole du Grand Nancy  
Conseiller régional Grand Est





<b>Finances de la ville</b> .....	<b>7</b>
1. Introduction .....	8
2. Le contexte européen .....	9
3. Le contexte macroéconomique en France .....	11
4. Les principales mesures pour les collectivités locales de la Loi de Finances 2025 .....	12
5. Rétrospective 2020-2024 des finances .....	18
6. Les grandes lignes du budget primitif 2025 .....	25
7. Conclusion .....	37
<b>Participation citoyenne, environnement et urbanisme</b> .....	<b>39</b>
1. Participer et collaborer pour avancer ensemble .....	40
2. Faire vivre le jumelage .....	40
3. Une communication régulière .....	41
4. Des groupes scolaires maxévillois en réhabilitation .....	41
5. Un patrimoine communal à conforter en favorisant la diminution de consommation en fluides .....	42
6. Une dynamique à entretenir pour le site des Brasseries .....	43
7. Continuer à valoriser le cadre de vie des Maxévillois .....	44
8. Une politique d'amélioration de l'habitat renforcée .....	45
9. Découvrir le patrimoine de Maxéville par la mise en valeur de sentiers de randonnée .....	45
10. Sécuriser les déplacements des piétons, cyclistes et des véhicules .....	45
11. Le marché de producteurs .....	45
12. Le service de police municipale .....	45
<b>Éducation, jeunesse et Petite Enfance</b> .....	<b>49</b>
1. Favoriser la vie et la réussite scolaire .....	50
2. Petite Enfance et Enfance : proposer un parcours éducatif de l'enfant pour son plein épanouissement ...	52
3. Parcours Jeune .....	53
<b>Solidarité, séniors, handicap, développement économique, soutien aux commerces et à l'artisanat</b> ....	<b>55</b>
1. Maintenir la solidarité en veillant à s'adapter à chacun, avec pour objectif de lutter contre le non-recours des droits .....	57
2. Maintenir un accès à la santé .....	57
3. Accompagner le parcours locatif .....	58
4. Identifier les besoins et consolider les mesures d'accompagnement des séniors et personnes en situation de handicap .....	58
5. Favoriser l'accès à l'emploi .....	60
6. Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques .....	61
7. Renforcer l'attractivité du territoire .....	61
8. Décliner le nouveau contrat de ville "Engagements Quartier 2030" sur les QPV maxévillois .....	62
<b>Sports, culture, loisirs et associations</b> .....	<b>65</b>
1. Dynamiser, diversifier, soutenir et accompagner la vie culturelle, associative et sportive locale .....	66
2. Rassembler, écouter, découvrir et partager les émotions autour d'événements festifs, populaires et citoyens .....	68
<b>Fonctionnement de l'institution</b> .....	<b>71</b>

Éditeur : Mairie de Maxéville  
représentée par son maire Christophe CHOSEROT  
14 rue du 15 septembre 1944, 54 320 Maxéville

Tel : +33 (0)3 83 32 30 00  
Courriel : [contact@mairie-maxeville.fr](mailto:contact@mairie-maxeville.fr)  
Site internet : [www.maxeville.fr](http://www.maxeville.fr)

Directeur de la publication : Christophe CHOSEROT  
Mise en page : service communication  
Parution : décembre 2024



**Rapport  
d'orientation  
budgétaire**

**2025**

**Finances  
de la ville**

## 1 Introduction

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes.

L'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour les communes appliquant la nomenclature M57, soit pour la Ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4.

Il s'agit donc d'informer les élus et la population sur la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir. Le DOB a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du conseil municipal de février prochain, au cours de laquelle le budget primitif 2025 sera soumis au vote.

Ce document, structuré autour du contexte macroéconomique et financier, a vocation à être le support du DOB. Il s'inscrit dans une stratégie financière volontariste guidée par 4 grandes orientations: maîtrise des dépenses de fonctionnement, politique fiscale volontariste et protectrice, maintien de l'effort d'investissement et modération de l'endettement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une condition sine qua non pour développer un programme d'investissement ambitieux et dynamique nécessaire au soutien du développement de la commune. Elle permet de dégager les ressources indispensables au financement de nos investissements et de conserver la bonne santé financière de la commune caractérisée notamment par un niveau d'endettement soutenable.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'une période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux.

L'exercice en cours se terminera difficilement pour nous comme pour la majorité des collectivités locales en dépit d'une forte croissance. La poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à une légère baisse des dotations de l'État participeront à la diminution sensible de l'autofinancement.

Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport s'appuient sur les analyses financières rétrospectives et prospectives réalisées réactualisées chaque année et dont les éléments essentiels sont présentés ci-après.

### Le rapport d'orientation budgétaire présentera successivement :

- quelques éléments macro-économiques et orientations issus du Projet de Loi de Finances pour 2025 qui intéressent les collectivités locales ainsi que le contexte dans lequel elles se situent ;
- des informations sur les principales orientations de nos dépenses à venir par thématiques ;
- des éléments d'analyse financière rétrospective ;
- des éléments d'information sur les postes essentiels du budget 2025 en recettes et en dépenses.

## 2 Le contexte européen

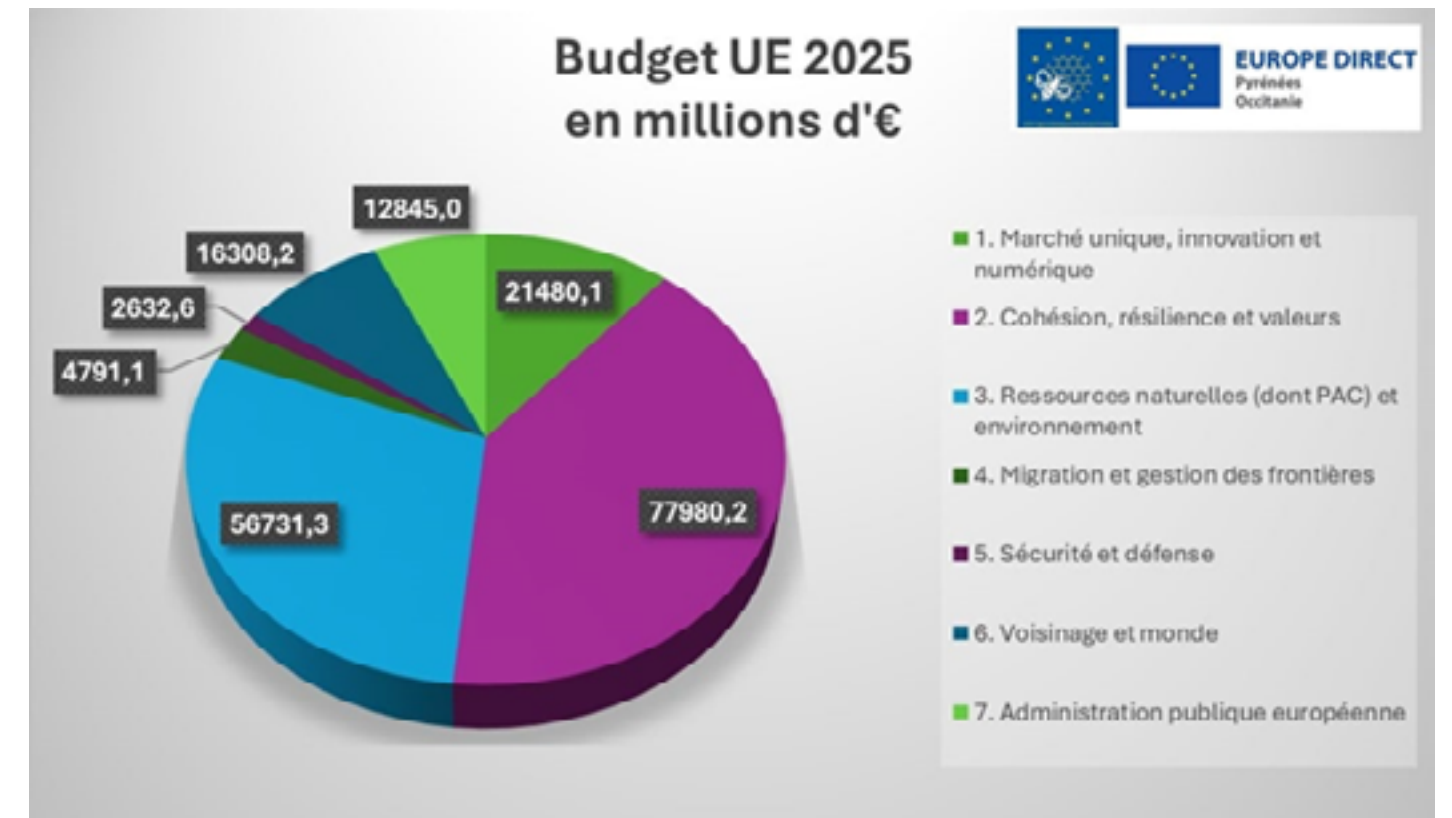


### 1 - LE BUDGET DE L'UNION EUROPÉENNE POUR 2025 VISE AU RENFORCEMENT DES PRIORITÉS DE L'EUROPE

La Commission a proposé un budget annuel de 199,4 milliards d'euros pour l'UE en 2025. Ce budget sera complété par une enveloppe complémentaire estimée à 72 milliards d'euros au titre de NextGenerationEU.

Cette enveloppe financière substantielle aidera l'UE à respecter ses priorités politiques tout en intégrant les modifications convenues lors de la révision à mi-parcours. Le projet de budget pour 2025 oriente les fonds vers les secteurs où ils peuvent produire les effets les plus positifs et selon les besoins des États membres de l'UE et de nos partenaires du monde entier afin de rendre l'Europe plus résiliente et mieux préparée pour l'avenir au bénéfice des citoyens et des entreprises de l'UE.

Il s'agit du cinquième budget annuel au titre du budget à long terme de l'UE, le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027. Le budget 2025, complété par des actions visant à soutenir la relance après la pandémie de COVID-19 dans le cadre de Next Generation EU et le plan de relance de l'UE pour faire face à la pandémie représente 1 074,3 milliards d'euros, répartis en 5 catégories, comme le montre le schéma ci-dessous :



Source graphique : EUROPE DIRECT Pyrénées Occitanie

## 2- LA DESTINATION DES FONDS

Les fonds du budget 2025 seront dépensés dans les secteurs où ils peuvent produire les effets les plus positifs, en fonction des besoins des pays de l'UE et des partenaires de l'UE dans le monde entier.

### Ces fonds permettront de :

- De favoriser les transitions écologique et numérique, de créer des emplois;
- De financer le soutien de l'UE à l'Ukraine;
- De contribuer à relever les défis migratoires et à faire face à la crise au Moyen-Orient;
- De renforcer notre capacité à réagir aux catastrophes naturelles;
- De financer le soutien aux technologies critiques clés et les projets et politiques de l'UE en cours dans les domaines de l'agriculture, du développement régional, de la recherche et de l'innovation, de l'action pour le climat, de la défense, de la santé, de la sécurité, des infrastructures satellitaires.

## 3- LA FRANCE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Le Conseil de l'Union Européenne a lancé, en juillet 2024, une procédure pour déficit public excessif envers sept États, dont la France qui avait un déficit de 5,5% en 2023. Ces pays sont tenus de rectifier leur trajectoire budgétaire sous peine de sanctions financières.

### La France placée en procédure de déficit excessif.

La Commission Européenne a placé la France en procédure déficit excessif (avec 6 autres pays), en raison du non-respect des critères du Pacte de Stabilité. Si cette procédure peut exposer à des sanctions financières (plafonnées à 0,1% du PIB/an, soit 2,8 Md€), elles entraînaient l'obligation de présenter un plan budgétaire et structurel national à moyen terme, présentant une trajectoire et des mesures de redressement des comptes publics. Le nouveau gouvernement a demandé un délai pour transmettre ce document.

### → La France est le 2<sup>e</sup> plus important contributeur au budget de l'Union européenne

Elle est également l'un des pays qui bénéficie le plus des fonds européens. **En 2023, la contribution française au budget européen devrait atteindre 27,2 milliards d'euros.** Un montant qui représente 18,5% des contributions des États membres. La France est ainsi le deuxième contributeur au budget de l'UE derrière l'Allemagne (23,6% des contributions nationales) et devant l'Italie (12,8%).

### Comme pour les autres États, la contribution française provient de diverses lignes budgétaires:

- une ressource calculée en fonction du revenu national brut (RNB) : 18,5 milliards d'euros en 2023 pour la France;
- une ressource calculée en fonction de la TVA perçue par la France : 3,8 milliards d'euros;
- des ressources "traditionnelles" correspondant aux droits de douane et aux droits agricoles : 2,2 milliards d'euros;

- une nouvelle contribution fondée sur les déchets plastiques non recyclés (entrée en vigueur en 2021) : 1,3 milliard d'euros;
- le financement des rabais obtenus par les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, l'Autriche et l'Allemagne : 1,4 milliard d'euros.

### → La France est le 1<sup>er</sup> bénéficiaire des dépenses du budget européen

**La France devrait rester le principal bénéficiaire des dépenses relatives à la politique agricole commune.** 66 milliards d'euros doivent ainsi lui être reversés entre 2021 et 2027 à ce titre.

Les autres fonds à destination de la France sont consacrés en majorité à des actions de cohésion économique et sociale, afin d'aider les régions à se développer ou à innover, ainsi qu'à des programmes de recherche et de développement.

**Au total, plus de 40 milliards d'euros doivent être versés à la France jusqu'en 2026 pour soutenir son programme de relance national.**

## 4 - LES PROCHAINES ÉTAPES

Un accord est intervenu entre la Commission et le Conseil européen sur le budget annuel de l'UE pour 2025. Ce budget permettra à l'UE de tenir ses engagements politiques, en commençant par les changements convenus lors de la révision à mi-parcours du Cadre Financier Pluriannuel (CFP).

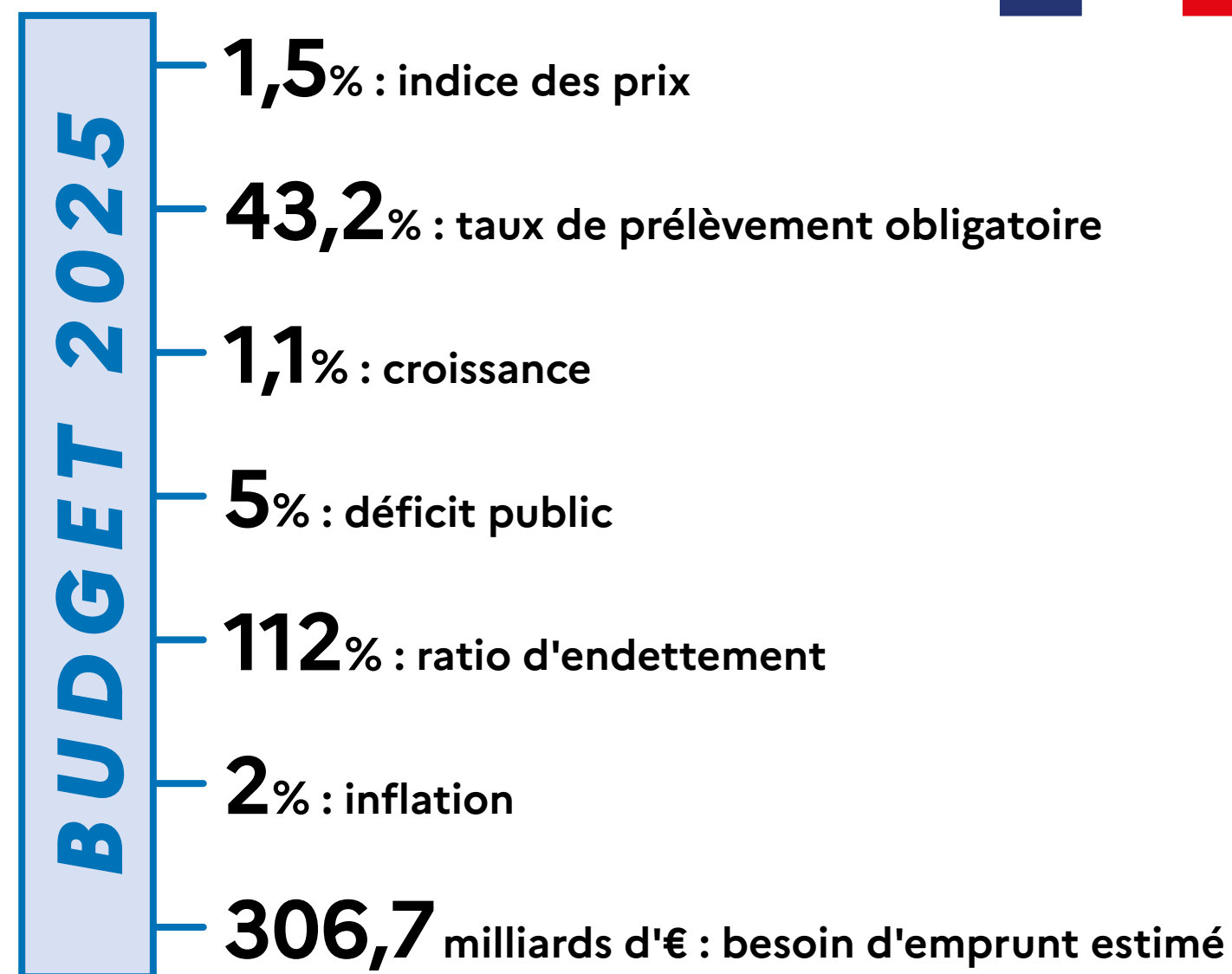
**Le budget de l'UE pour 2025 fournira les moyens financiers nécessaires pour soutenir les priorités politiques de l'UE et faire face aux crises urgentes au niveau national** – en commençant par faciliter le soutien aux récentes inondations qui ont touché plusieurs États membres – et au-delà.

Elle continuera à financer des programmes phares tels qu'Horizon Europe et Erasmus+.

**Le budget annuel pour 2025 devrait à présent être formellement adopté par le Conseil de l'Union européenne et par le Parlement européen.**

Source : site du Conseil européen - Conseil de l'Union européenne

### 3 Le contexte macroéconomique en France



Sources : Projet de Loi de Finances 2025 - Ministère de l'Économie et des Finances

## 4 Les principales mesures pour les collectivités locales de la Loi de Finances 2025

### Le projet de Loi de Finances (PLF) est marqué par un effort d'ampleur pour redresser les comptes publics en 2025.

Le projet de loi de finances pour 2025 est présenté à l'issue d'une procédure budgétaire bousculée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024.

**Le gouvernement, nommé le 22 septembre dernier, ambitionne de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales de 19,3 milliards d'euros, des économies massives sur les dépenses de l'État de 21,5 milliards d'euros et une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros.**

Le projet de budget de la sécurité sociale pour 2025 portera pour sa part près de 15 milliards d'euros d'économies. Le tout représente un effort de 60 milliards, soit 2 points de Produit Intérieur Brut (PIB).

Le gouvernement table en 2025 sur une prévision de croissance de 1,1% (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1,8% (contre près de 5% en 2023 et 2,1% en 2024). Il projette de ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025. Ce dernier devrait atteindre 6,1% en 2024 (contre 4,4% initialement prévu par la loi de finances pour 2024).

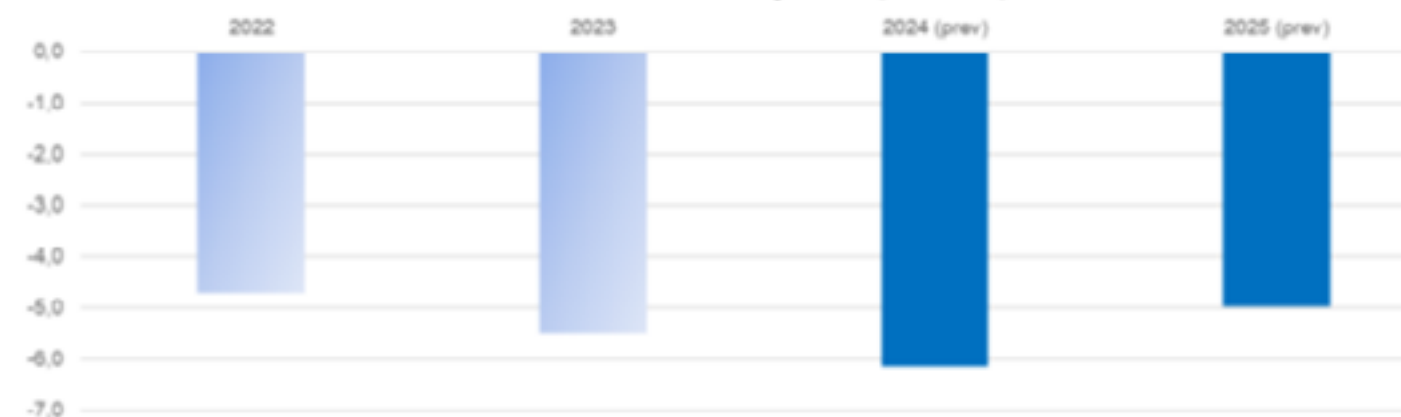
Présenté par le nouveau Ministre chargé du budget et des comptes publics, **le projet de loi de finances 2025 s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à 5% du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3% à l'horizon 2029.**

### Les mesures contenues dans le Projet de Loi de Finances 2025 viseront principalement à :

- un effort renforcé sur les dépenses primaires de l'État, avec une baisse en valeur par rapport au budget voté pour 2024, dans la continuité de la sortie de crises ;
- une maîtrise des dépenses des administrations de sécurité sociale, dans un contexte de baisse de l'inflation ;
- une plus grande justice sociale et fiscale permise par une contribution temporaire sur les bénéficiaires des plus grandes entreprises, une contribution différentielle sur les hauts revenus et une réduction de certaines niches fiscales et sociales ;
- un verdissement de la fiscalité en incitant notamment à une plus grande sobriété énergétique ;
- la participation des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise des dépenses publiques, via différentes mesures inscrites en PLF 2025, objets de concertation avec les collectivités territoriales.

Ces mesures permettront également une plus grande résilience des finances publiques des collectivités territoriales, dans une logique d'auto-assurance pluriannuelle. Au total, **ces mesures de redressement font porter principalement l'effort sur la réduction de la dépense publique, qui représenterait environ les deux tiers des efforts réalisés.**

Evolution du solde public (% du PIB)



### 1 - UN EFFORT BUDGÉTAIRE POUR LE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Le PLF 2025 repose sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 Md€ d'économies. Les mesures de consolidation porteront prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57% du PIB en France contre moins de 50% en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, **les deux tiers seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique.** Cet effort en dépense sera partagé entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

En parallèle, les mesures de recettes représentent environ un tiers de l'effort total de consolidation des comptes publics, soit environ 20 Md€. Dans le cadre du partage de l'effort, une participation au redressement collectif sera demandée aux plus grandes entreprises, des coupes dans les effectifs des fonctionnaires, une taxe sur les très hauts revenus pendant 3 ans, des hausses de la fiscalité sur les transports polluants, des taxes supplémentaires au niveau du prix de l'électricité, la consultation chez le médecin moins bien remboursée par la Sécurité sociale et les chaudières à gaz dans le viseur.

### Ces mesures seront ciblées, exceptionnelles et temporaires et seront complétées par :

#### 1 - Un accompagnement du secteur agricole en sortie de crise

Par ailleurs, plusieurs mesures pérennes visent à soutenir le monde agricole face aux enjeux du changement climatique et du renouvellement des générations et à contribuer à notre souveraineté alimentaire.

Parmi ces mesures, peuvent être citées :

- la déduction pour épargne de précaution qui sera renforcée, en permettant l'exonération partielle en cas de mobilisation de l'épargne pour faire face à un aléa climatique ou naturel ;
- la déduction en faveur des stocks de vaches laitières et allaitantes qui sera rendue plus favorable en vue d'inciter à l'accroissement du cheptel bovin français.

#### 2 - Une poursuite de la transition écologique

Pour soutenir les ménages et les entreprises face à la crise énergétique, l'État a mobilisé plusieurs leviers, dont un renoncement quasi-intégral aux recettes de l'accise sur l'électricité de 2022 à 2024, pour un coût d'environ 26 Md€.

À compter du 1<sup>er</sup> février 2025, le projet de loi finances adapte les tarifs normaux pour garantir une baisse d'au moins 9% du tarif réglementé de vente d'électricité.

D'autre part, pour encourager la transition énergétique du parc automobile, les malus sur les émissions de CO2 applicables aux véhicules de tourisme seront renforcés et s'inscriront dans une perspective pluriannuelle pour offrir de la visibilité aux acteurs économiques.



### 3 - Une réduction des dépenses de l'État pour plus d'efficacité

Le projet de loi de finances pour 2025 présente une dépense totale sous norme de 490 Md€ sur le périmètre des dépenses de l'État (PDE), correspondant à une baisse en valeur de 2,5 Md€ à périmètre constant, pour la seconde année consécutive. Cette baisse témoigne de la volonté du Gouvernement de garantir le redressement des finances publiques.

Cette évolution, dans un contexte marqué par une prévision d'inflation de +1,8% en 2025 et par une forte dynamique de la dépense sur certains périmètres (évolution des charges de l'énergie, indexation des prestations sociales, rigidité de certaines programmations), reflète un effort transversal significatif, de l'ordre de 15 Md€, de maîtrise de la dépense sur l'ensemble des budgets ministériels.

## 2 - LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À L'EFFORT COLLECTIF

**Le projet de loi, tel que déposé au Parlement, prévoit une stabilité des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en euros courants. Ils s'élèvent à 53,5 milliards d'euros.**

Le gouvernement a toutefois annoncé, dans le projet de loi, que les régions, les départements et les communes seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5% en 2025. Cependant, cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière. L'effort de maîtrise du solde public s'élèvera à 5 Md€, soit 12,5% de l'effort global sur l'ensemble du champ des administrations publiques. Cet effort est certes important. Il intervient néanmoins dans un contexte budgétaire global très contraint, dans lequel chaque acteur doit contribuer au redressement des comptes publics.

### 1- Création d'un « fonds de précaution »

La participation des collectivités se traduit par trois mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 2025 : première mesure, la mise en réserve l'an prochain d'un « fonds de précaution pour les collectivités » (3 Mds€), qui sera alimenté par **un prélèvement limité à un maximum de 2% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros »**. Ce prélèvement sera opéré lorsque sera constaté le « dépassement du solde des collectivités territoriales en 2024 par rapport à celui inscrit en LFI 2024 ».

### 4 - Un renforcement du pilotage des finances publiques

Enfin, le Gouvernement entend renforcer la gestion des finances publiques par des mesures de suivi régulier de l'évolution des comptes publics, de revue d'efficacité de la dépense et un plan de simplification et de modernisation du service du Redressement des finances sociales et contribution des collectivités.

En 2025, les collectivités territoriales seront également amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0% en 2025. Cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière

L'État prévoit une « exonération pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges sont les plus dégradés ». Une vingtaine de départements en serait déjà exemptée.

Ce fonds « d'auto-assurance » permettra **« le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté »**. La répartition du fonds l'année suivante sera établie après consultation » du CFL.

### 2- Baisse du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

→ **1<sup>ère</sup> mesure : le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera réduit de 800 millions d'euros.** Pour rappel, le taux de remboursement du FCTVA est de 16,404% de la dépense en euros TTC.

L'article 30 apporte 2 modifications d'ampleurs sur le FCTVA, à compter des attributions de FCTVA versées au 01/01/2025 :

- **Recentrage du FCTVA sur les dépenses d'investissement :** les dépenses de fonctionnement ne sont plus éligibles au FCTVA ;

- **Une diminution du taux du FCTVA :** il passerait dès 2025 à 14,85% de la dépenses TTC, pour les attributions de FCTVA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (donc pour les dépenses éligibles de 2023 pour les communes qui sont, pour le plus grand nombre, en décalage de 2 années.)

C'est donc un bouleversement des plans de financement des collectivités, en particulier des communes, qui sont en décalage de 1 ou 2 années entre la dépense éligible et l'attribution du FCTVA, mais aussi pour les EPCI qui n'auraient pas reçu la totalité de leurs attributions de FCTVA 2024 sur l'exercice 2024.

→ **2<sup>e</sup> mesure : le montant transféré de TVA aux collectivités sera maintenu en 2025 à son niveau 2024.**

### 3- Réduction du Fonds vert

La mauvaise nouvelle concerne la **réduction du Fonds vert, qui passera de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros**. Cette mesure est décriée par les associations d'élus qui déplorent cette ponction de 60% alors que l'État leur demande d'investir pour la transition écologique.

### 4- Augmentation des cotisations des employeurs publics à la CNRACL (retraite des fonctionnaires), prévue par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale

Le relèvement des cotisations des collectivités mettrait en péril les finances publiques locales, qui vont déjà être fortement touchées par les mesures de contrainte budgétaire imposées par la loi de finances. **Une première augmentation**

**de 4 points des cotisations patronales représenterait une charge de près de 1,3 milliard d'euros par an.** Puis, il est prévu de nouvelles augmentations en 2026 et 2027, qui représenteraient une charge annuelle de 5 milliards d'euros.

Dans le cadre de la dernière réforme des retraites, le taux avait d'ailleurs déjà été relevé de 1 point, passant de 30,65 à 31,65 %, et il n'a été compensé que la première année, contrairement aux annonces gouvernementales.

### 5- Au niveau des dotations de l'État

- **Stabilité relative de la DGF :** en 2025, la DGF reste stable à hauteur d'un peu plus de 27,2 Mds€ sachant que l'indexation sur l'inflation n'est toujours pas pratiquée. Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont maintenues à hauteur de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,8 milliard d'euros en crédits de paiement. Toutes ces mesures récessives provoqueront sans aucun doute, un coup de frein brutal à l'investissement local tout en plongeant les collectivités locales dans les variables d'ajustement budgétaire de l'État.

- **Péréquation : Dotation de solidarité urbaine (DSU) et Dotation de solidarité rurale (DSR) en hausse.** L'augmentation des dotations de péréquation est, elle, poursuivie au même niveau qu'en 2024. Il est ainsi prévu de majorer de 290 millions d'euros les dotations de péréquation des communes : 140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR). La hausse de la DSR sera « répartie au minimum à 60% sur sa deuxième fraction dite « péréquation », dont la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants bénéficie. Par ailleurs, la péréquation verticale des départements sera augmentée de 10 millions d'euros.

### 6- Prévoyance des agents

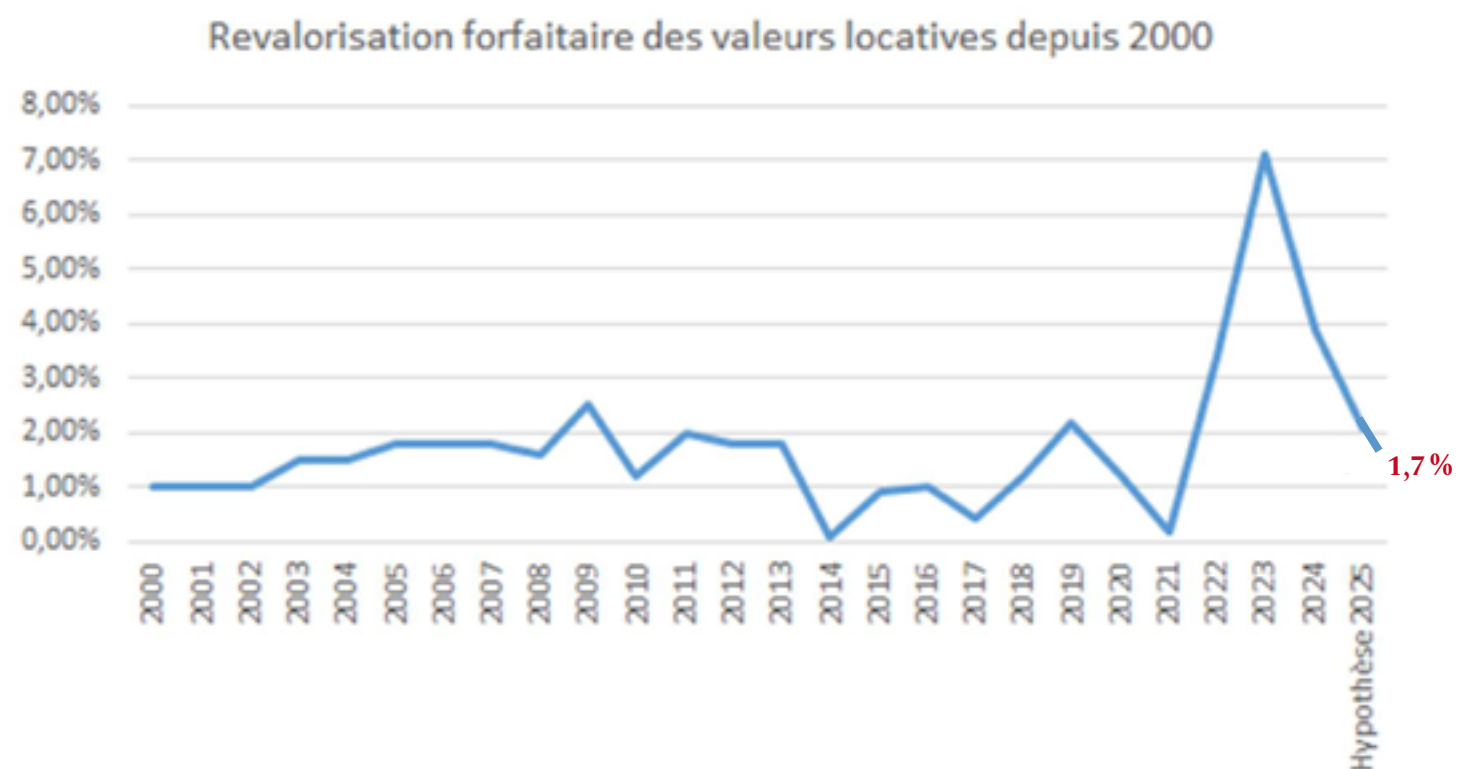
**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les collectivités devront participer au financement des garanties prévoyance de leurs agents.** En attendant la transposition de l'accord national du 11 juillet 2023, le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 garantit un montant minimum de rémunération. Il pourra être décidé par les Communes d'appliquer les minimas prévus dans l'accord.



## 7- Revalorisation des bases fiscales

Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales (« VLC » ou « bases ») est effectuée pour l'exercice N en fonction de l'inflation constatée à l'exercice N-1, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), constaté par l'INSEE au mois de novembre.

**Après une progression de 7,1% en 2023, 3,9% en 2024, une modération bienvenue de la hausse se profile en 2025 : la revalorisation des bases de la fiscalité locale serait proche de 1,7% : base retenue dans les orientations budgétaires.**



## 8- Transition écologique : une nouvelle annexe budgétaire

Les communes et EPCI de plus de 3500 habitants doivent présenter un état annexé au compte administratif ou au compte financier unique (CFU) 2024 retraçant leurs **dépenses réelles d'investissement qui contribuent « négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique »**, autrement dit leur impact environnemental. Cet état annexé est mis en œuvre « pour les budgets principaux et les budgets annexes soumis aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ».

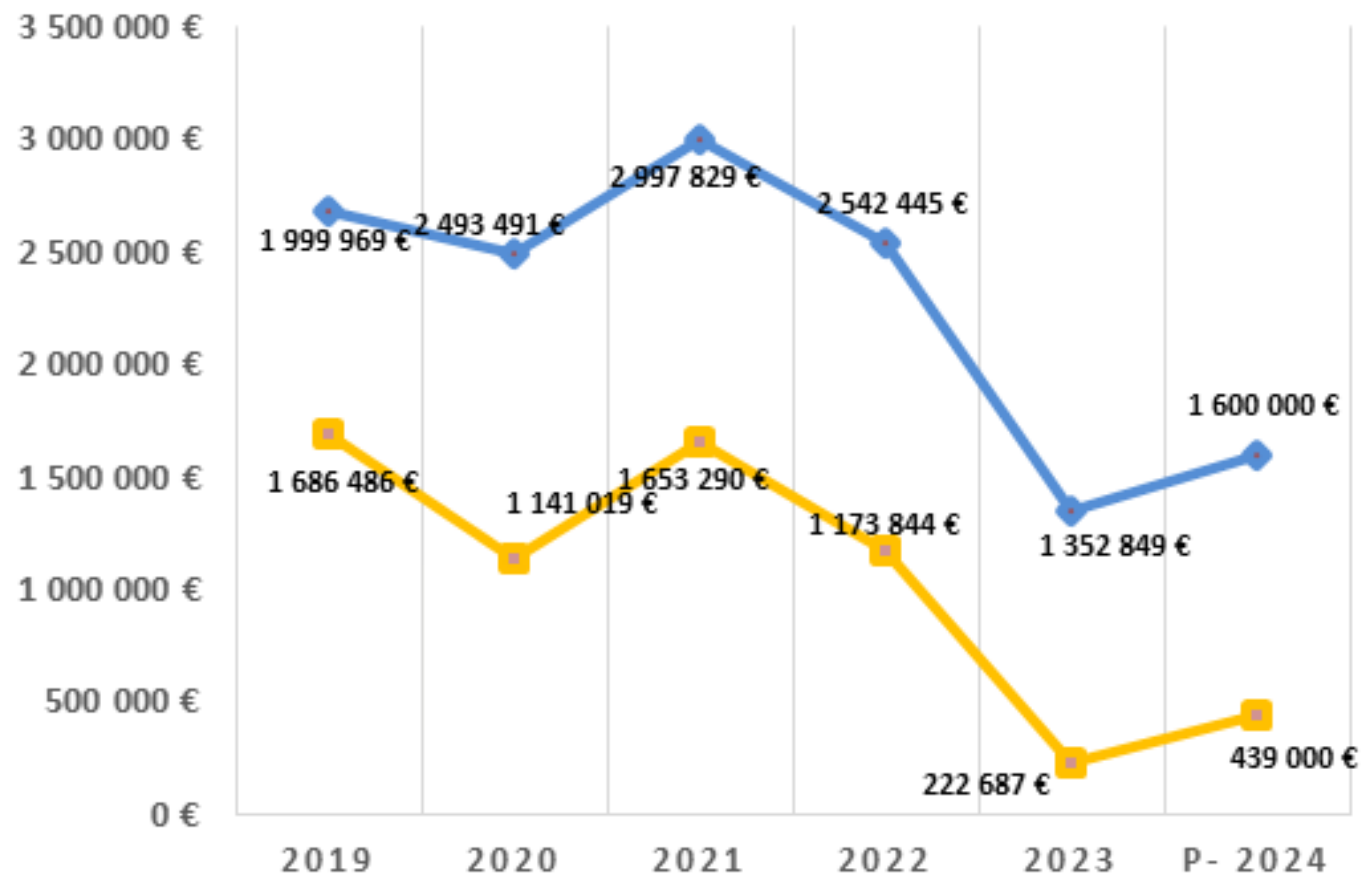
Source : Association des Maires de France – Octobre 2024- Projet de loi de finances 2025



## 5 Rétrospective 2020 - 2024 des finances

### 1 - ÉVOLUTION DES ÉPARGNES ET DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

On espère une légère remontée de la capacité d'autofinancement à la clôture de l'exercice 2024. L'exercice comptable se terminera fin janvier 2025 et demande une très grande prudence dans l'interprétation des résultats ainsi que dans leur analyse.



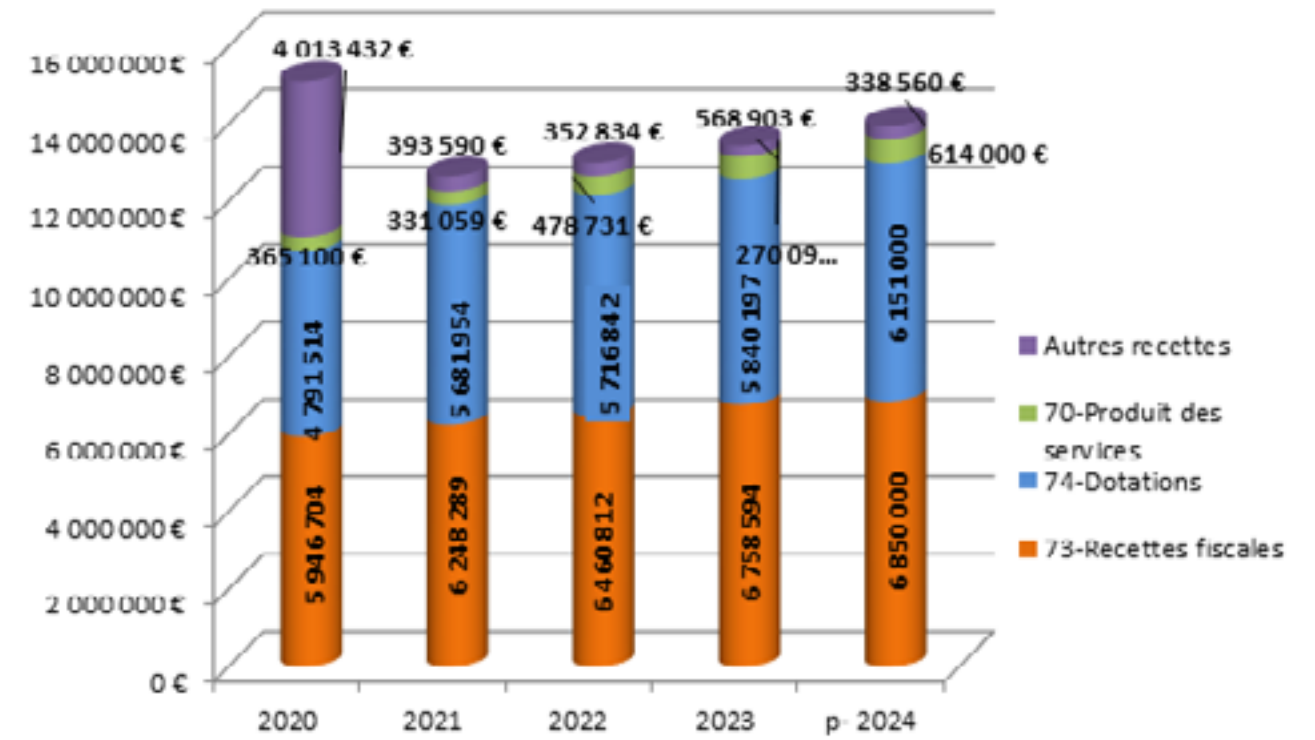
#### L'ÉPARGNE BRUTE :

Elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

#### L'ÉPARGNE NETTE :

Elle correspond à l'épargne brute diminuée du capital de la dette. Cette épargne mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut : les dépenses nouvelles inscrites aux chapitres 21- 23- ACP ( hors reports antérieurs).

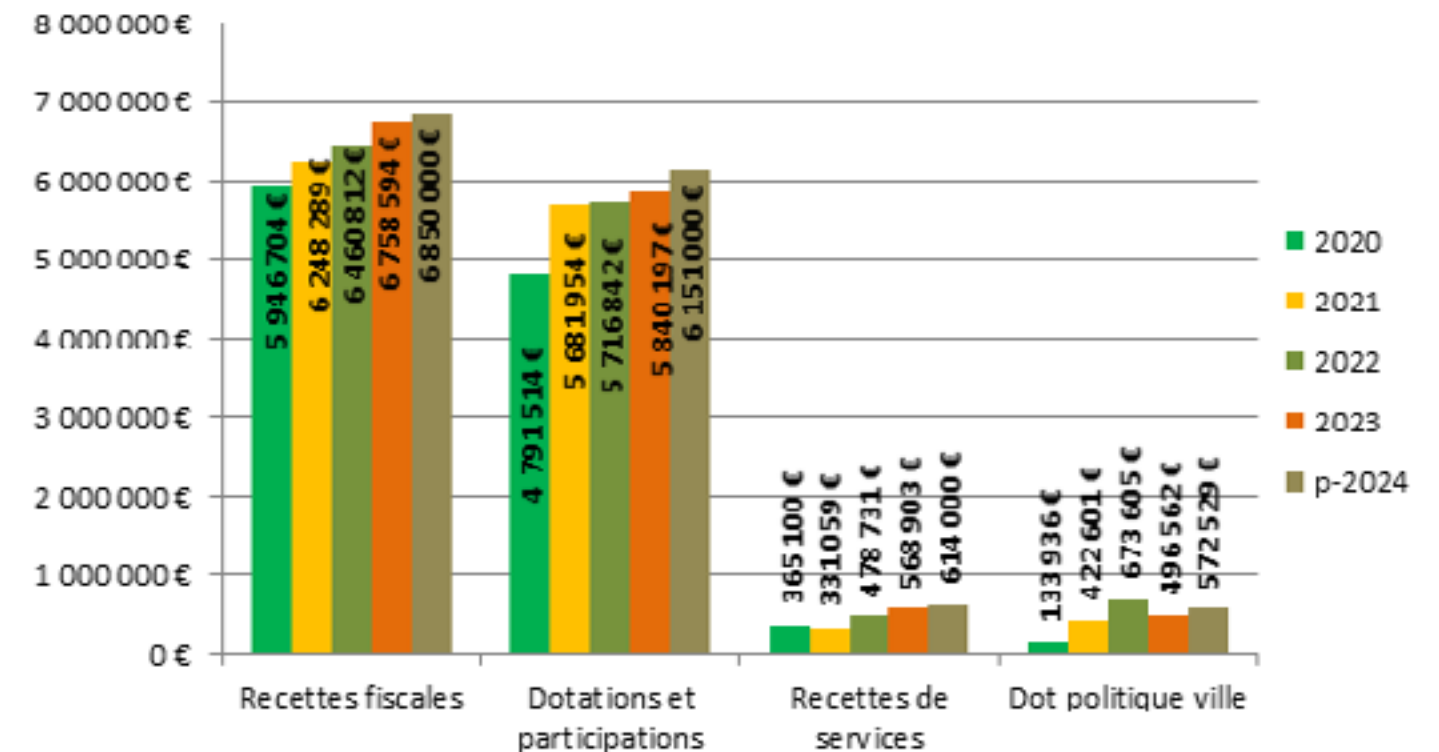
### 2 - ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



### 3 - ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

#### • Les recettes stabilisées issues des dotations et de la fiscalité

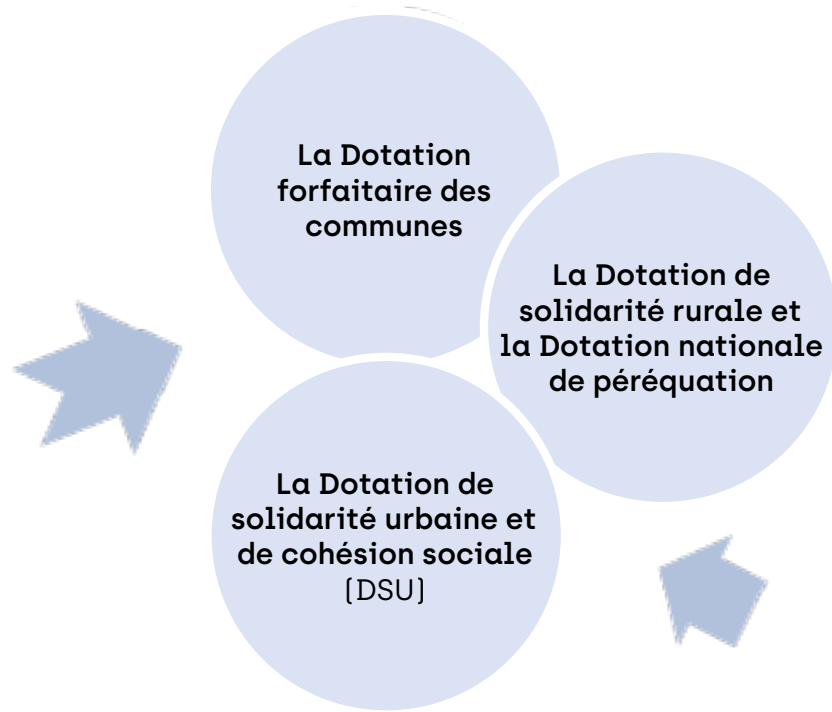
Au global, en 2024, les dotations et participations se sont élevées à 6,1M€, soit +5,32% (+310 000€) et les recettes issues de la fiscalité directe, y compris les compensations se montent à 6,8M€ soit +1,35% (+91 000€).



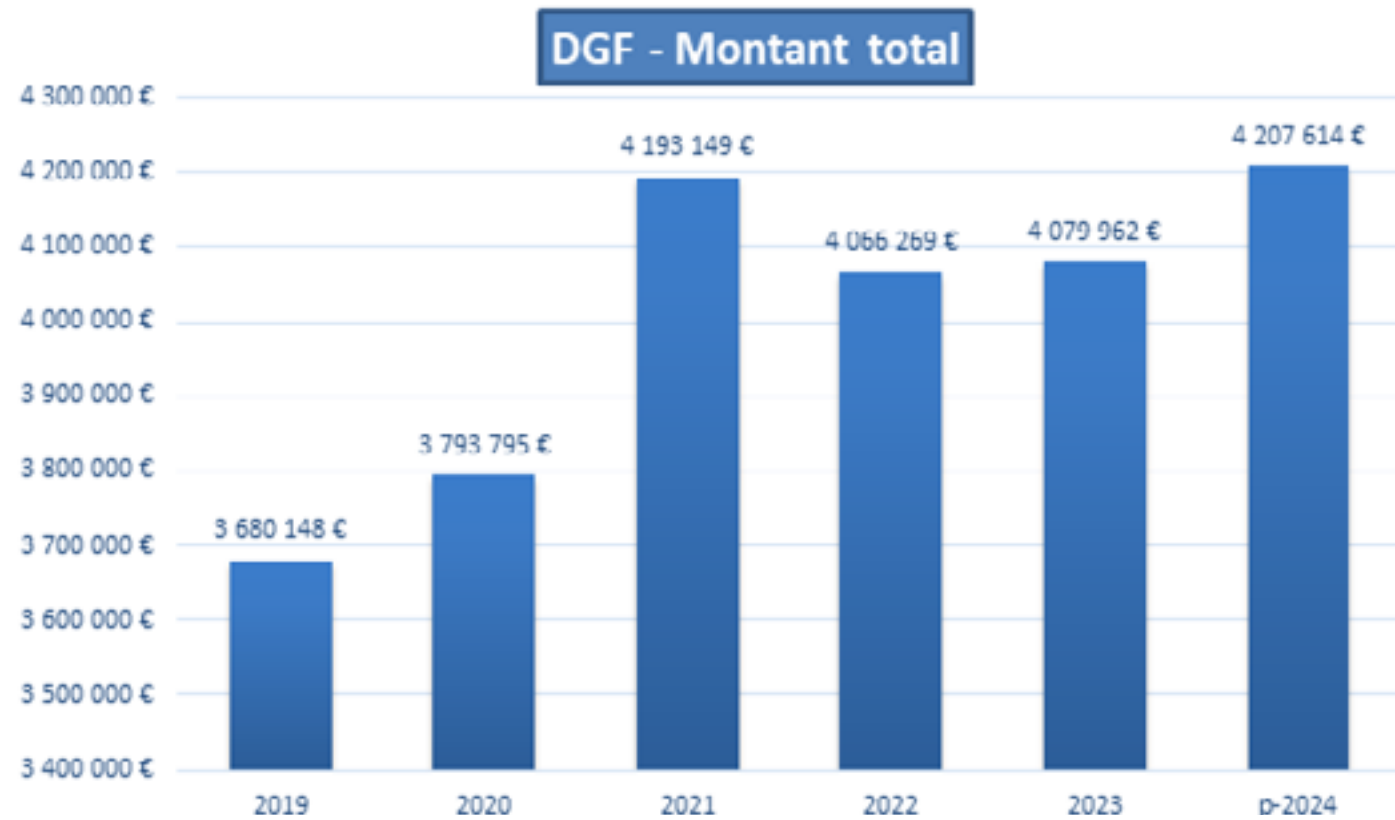


# LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

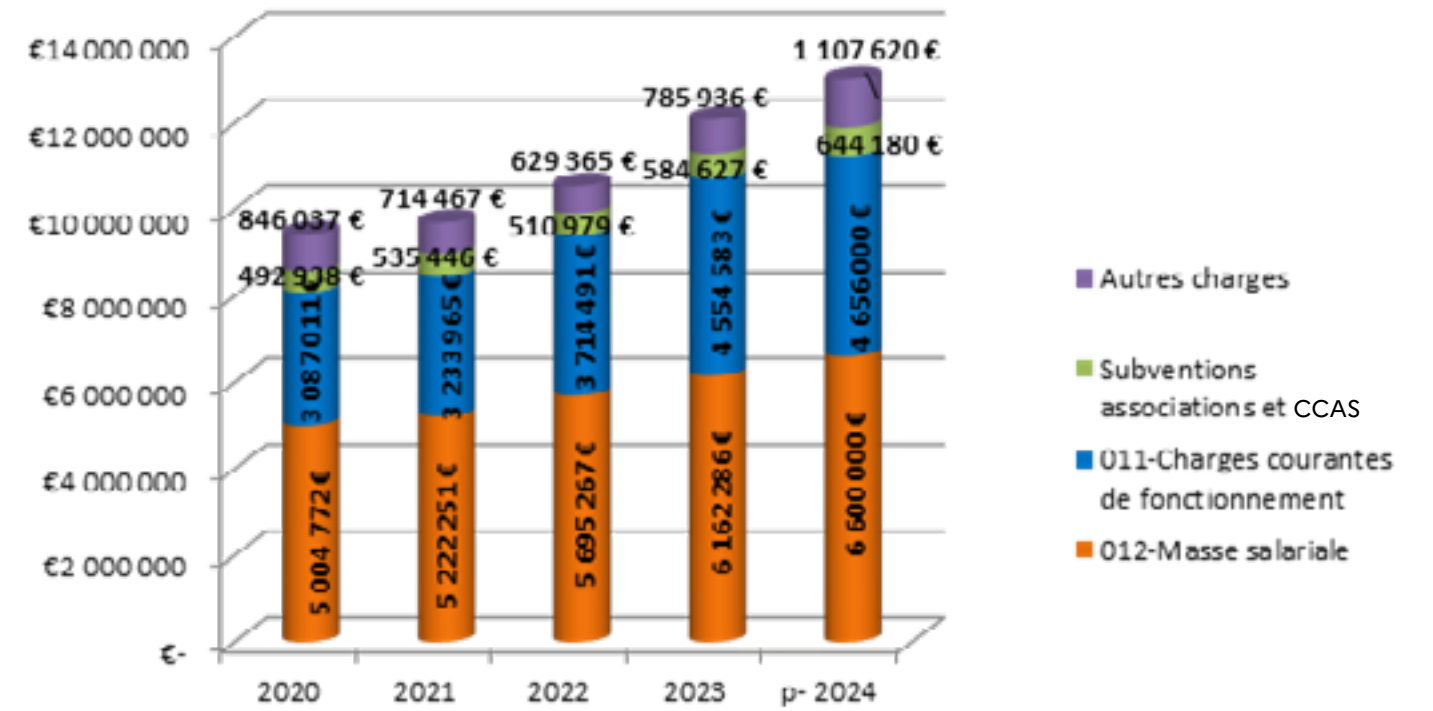
Elle constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriale. Elle est composée de :



## EN 2024, LA DGF PROGRESSE DE + 127 000 €

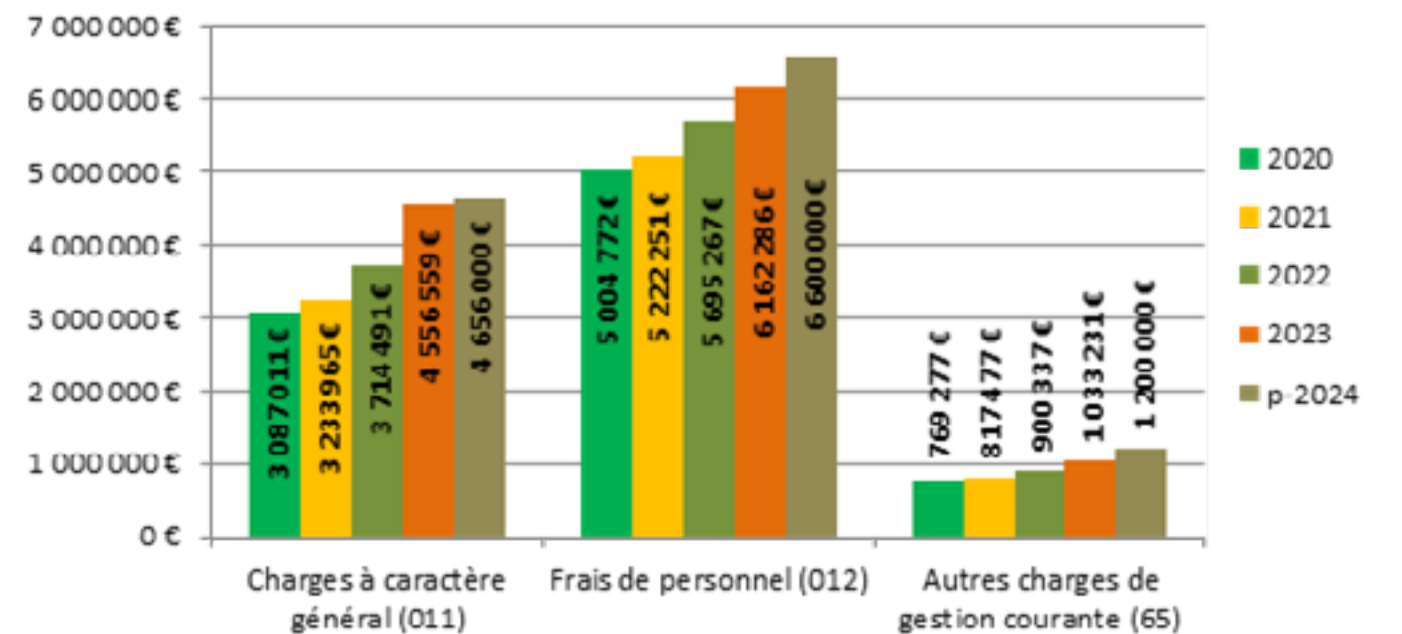


## 4 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



## 5 - ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les dépenses de fonctionnement se sont limitées à une hausse de 3,03%, croissance de dépenses dites « incompressibles » pour continuer à faire face aux défis de notre ville dans un contexte toujours marqué par l'inflation.



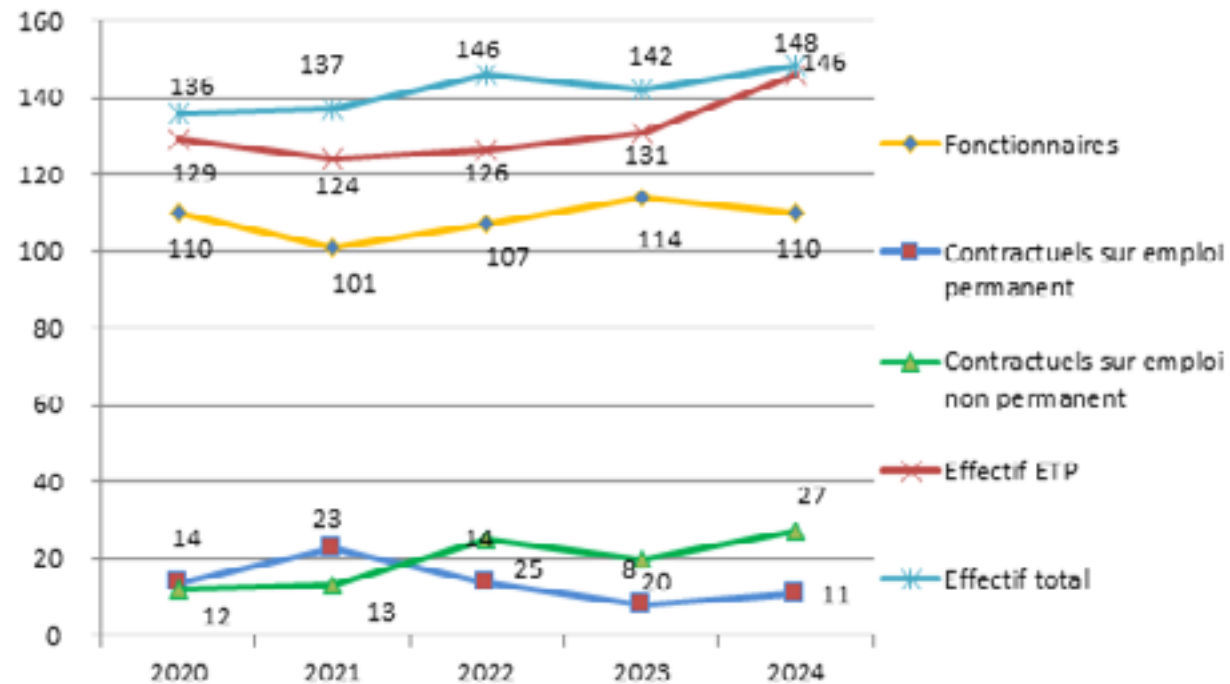
# L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

En 2020-2024, la commune a remis progressivement en adéquation les effectifs des services avec leurs besoins issus des objectifs fixés et de la charge de travail.

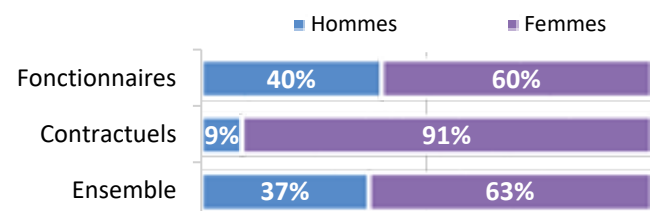
charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
51.94%	53.09%	53.84%	53.98%	50.97%	52.99%

(prévisionnel)

## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS À MAXÉVILLE (données au 01/01/2025)



### ➔ Répartition par genre et par statut

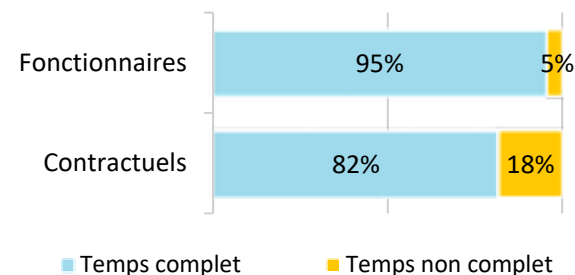


### ➔ Les principaux cadres d'emplois

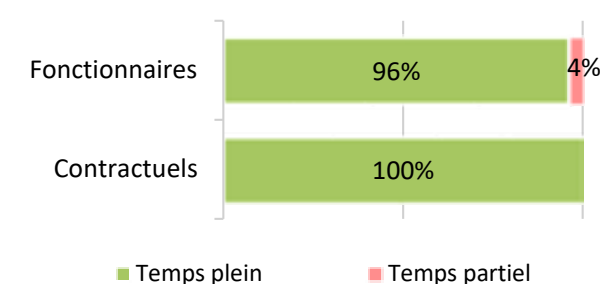
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	36%
Adjoints administratifs	22%
Attachés	7%
ATSEM	7%
Rédacteurs	6%

## TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PERMANENTS

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	33%	
Technique	7%	29%
Administrative	3%	0%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel  
6% des femmes à temps partiel

## PYRAMIDE DES ÂGES

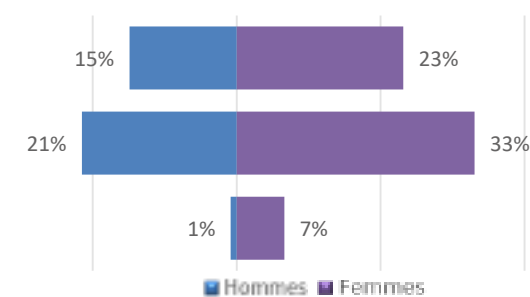
### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,23
Contractuels permanents	36,59
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,26</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	35,28

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Source des données : synthèse du Rapport Social Unique 2023

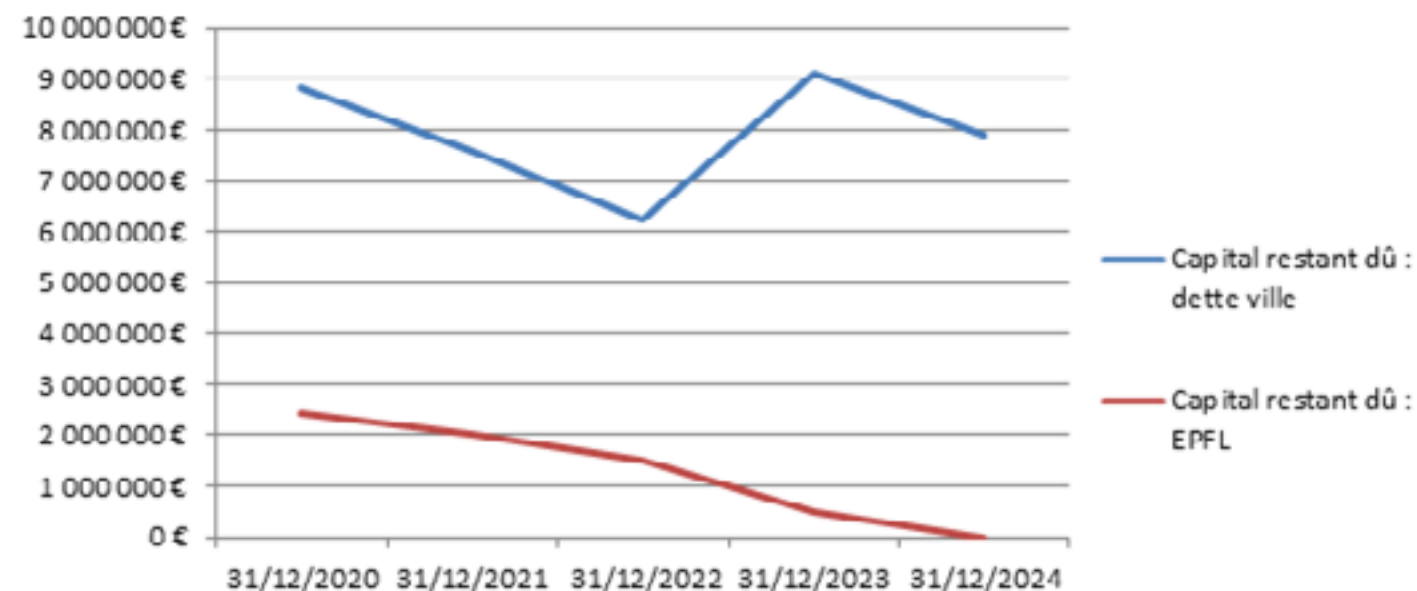


## 4 - ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

Un contexte financier encore marqué par l'instabilité des taux variables.

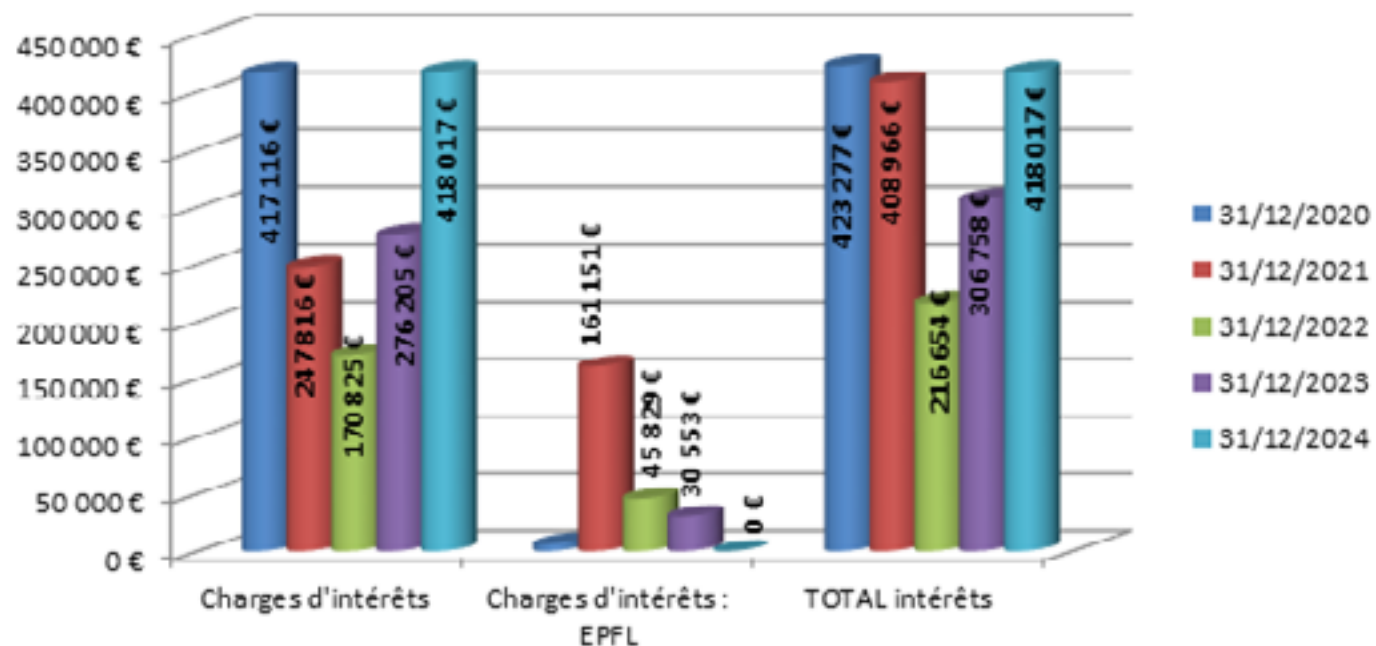
La dette que la ville doit rembourser est passée de 9 M€ à 7,9 M€.

### 4.1 - Capital restant dû au 31 décembre 2024



On notera en 2024, la dernière échéance de l'emprunt pour acquérir les « Grandes Brasseries ».

### 4.2 - Charges financières : les intérêts



#### • Les intérêts bancaires

Cette année, le fonds de soutien a été mobilisé pour l'emprunt « dit toxique » indexé sur la parité franc suisse/dollar : la contribution de l'État sera versée en janvier 2025, parce que le taux avait atteint 10,68%.

## 6 Les grandes lignes du budget primitif 2025

**Budget total de fonctionnement :**  
**14 885 000 €**

15 522 000 € en 2024

**Budget total d'investissement :**  
**7 241 000 €**

6 416 000 € en 2024

### 1 - LE CONTEXTE FINANCIER DE L'ÉLABORATION DU BP 2025

Parallèlement aux tensions d'approvisionnement des matières premières et de l'inflation toujours présentes, cette fin d'année 2024 est marquée par de grandes incertitudes qui planent toujours sur les décisions budgétaires nationales. En effet, **le Gouvernement vise à réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025, imposant aux collectivités locales une contribution significative** via des mesures telles que le fonds de réserve, le gel des dotations et la hausse des cotisations retraite à la charge des collectivités employeurs.

**Ces décisions, risquent d'affecter les finances de la Ville de Maxéville en impactant sa capacité d'autofinancement.**

Dans la continuité des deux budgets précédents, le projet de budget 2025 sera fortement marqué par un contexte international inflationniste et économique très incertain. La Ville de Maxéville entend néanmoins poursuivre la mise en œuvre des actions et projets issus du plan de mandat s'articulant autour des **trois piliers : attractivité, solidarité et écocitoyenneté.**

**Maintenir les priorités relatives à l'accompagnement des plus fragiles, la poursuite d'une politique volontariste en investissement soucieuse de répondre aux besoins des Maxévillois et aux exigences de la transition énergétique, tout en garantissant un équilibre budgétaire pérenne.**

## 2 - LA CONTINUITÉ D'UNE POLITIQUE RESPONSABLE

La construction du budget de la ville de Maxéville est axée sur la volonté de faire progresser son épargne brute. Cette volonté sera affirmée à nouveau dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 malgré le contexte économique actuel.

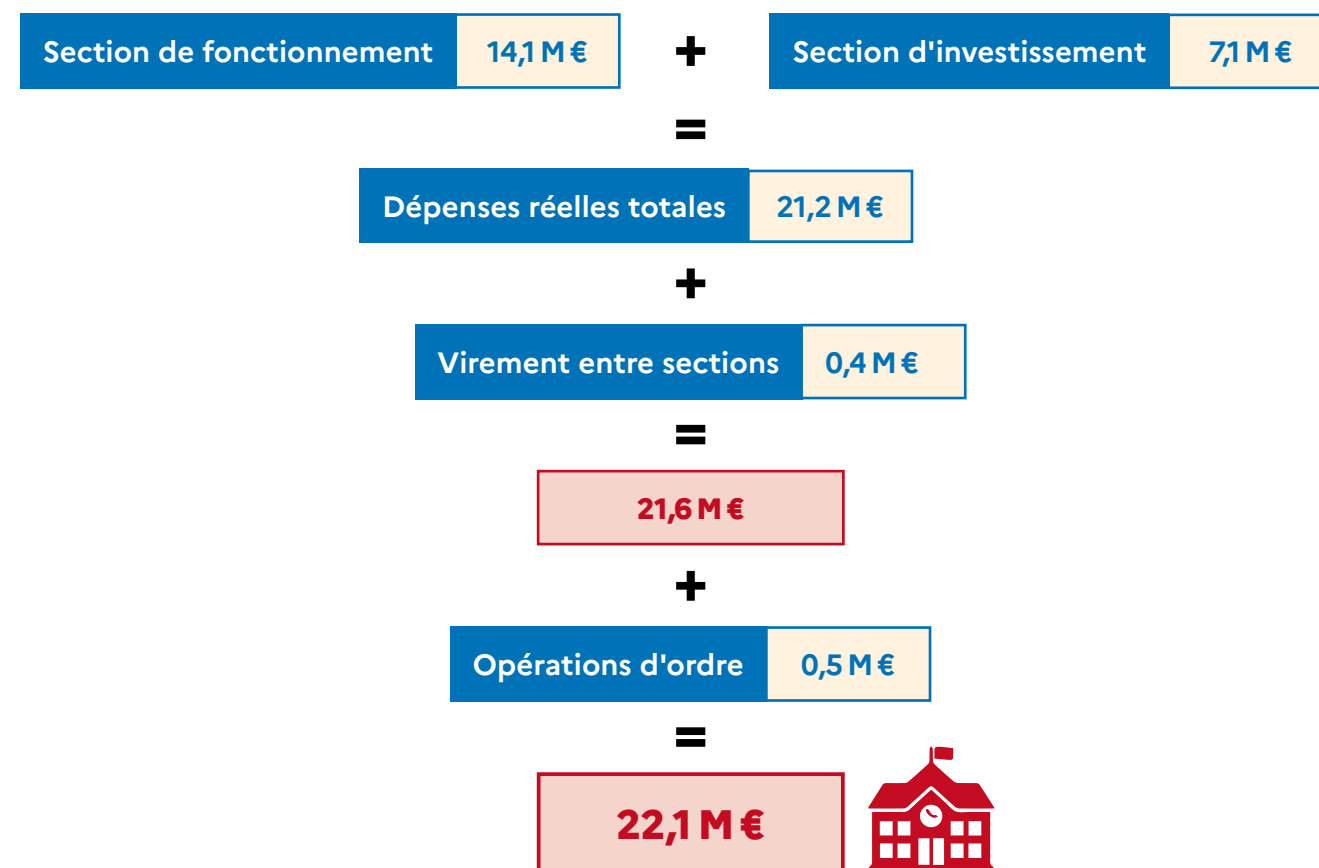
La maîtrise des dépenses de fonctionnement, déjà engagée fortement dans la collectivité depuis plusieurs années, doit donc être poursuivie malgré des contraintes croissantes dès lors que la commune entend maintenir un bon niveau de service public et soutenir son développement par des investissements structurants.

La mise en œuvre des priorités des élus doit se concrétiser dans le cadre du budget en passant par l'affirmation des objectifs financiers généraux suivants :

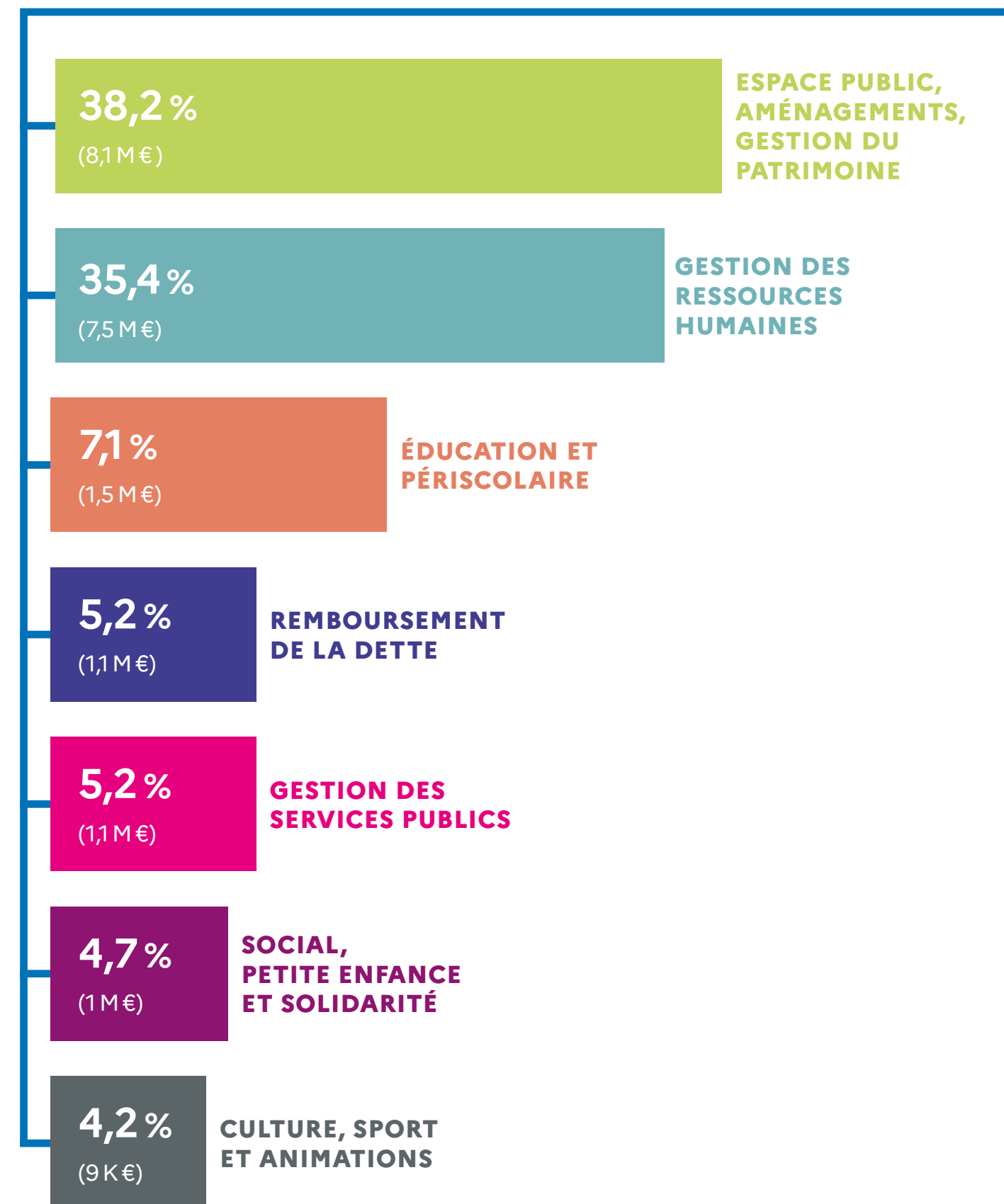
- La maîtrise de la masse salariale en intégrant les dispositions gouvernementales;
- Le maintien du soutien apporté aux associations tout en l'adaptant aux spécificités et aux besoins de chacun;
- Une stabilité des taux des taxes foncières;
- La limitation du recours à l'emprunt aux seuls projets structurants;
- Le maintien de la tarification des services pour les Maxévillois et la réévaluation en fonction de l'indexation, ne remettant pas en cause l'accessibilité à l'ensemble des services pour tous;
- La consécration des excédents budgétaires à l'investissement;
- L'optimisation et recherche de financements extérieurs;
- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Les crédits d'investissements 2025 seront consacrés à la poursuite de la réalisation des engagements pris par l'équipe municipale en place, amorcée en 2020.

## 3 - PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES DÉPENSES GLOBALES DU BUDGET 2025



# 21,2 M€ de budget global





## 4 - PRINCIPAUX CHAPITRES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement reste soumise à de fortes contraintes, avec des dépenses de fonctionnement assez conséquentes, compte tenu des paramètres externes qui impactent la collectivité (mesures nationales de revalorisation du pouvoir d'achat, inflation persistante) auxquelles s'ajoutent les politiques volontaristes de la Ville en matière de solidarité, de maintien des services publics en particulier dans le cadre des actions menées pour les écoles, la petite enfance, les seniors, le sport et la jeunesse.

### 4.1 - Dépenses à caractère général

Les charges à caractère général de la ville, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petit équipement, dépenses d'entretien et réparation, contrats de prestations de services et des locations...) continuent d'être touchées par la hausse des prix. **Après plusieurs fortes hausses successives, elles sont estimées pour 2025 à 5,1 M€ (soit + 5,87%).**

Pour permettre, malgré le maintien de nos recettes et les incertitudes liées aux conséquences de la conjoncture économique, de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante, **l'orientation retenue tend à maîtriser nos dépenses à caractère général tout en intégrant les hausses de tarifs significatives.**

À ce titre, la lettre de cadrage pour l'élaboration du budget 2025 fixait un objectif d'évolution des dépenses à caractère général de maximum 2% par rapport au budget total 2024, qui n'a pas toujours été possible de respecter.

### 4.2 - Charges de personnel

• **Structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 140 agents communaux**

Effectifs	Nombre d'agents	en %
Catégorie A	24	17%
Catégorie B	10	7%
Catégorie C	106	76%

**La masse salariale pour 2025 est de 6 875 000 €.**

**Les charges patronales pour 2025 sont de 2 287 000 €.**

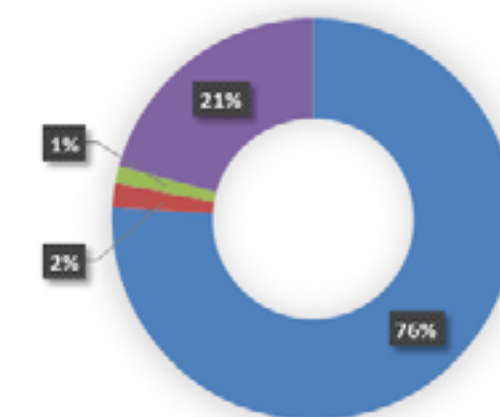
En plus, certaines charges à caractère général subissent des hausses importantes :

- la restauration scolaire, le portage de repas et les transports;
- les prestations de services (dont les activités périscolaires);
- les locations immobilières et de matériel;
- le coût des assurances;
- les coûts de maintenance.

Pour le reste, nous privilégions **une approche prudente et réaliste** compatible avec nos perspectives de recettes.

### PERSONNEL TITULAIRE

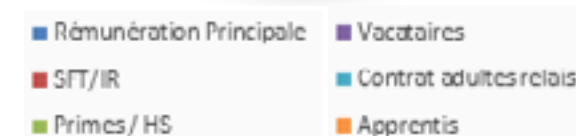
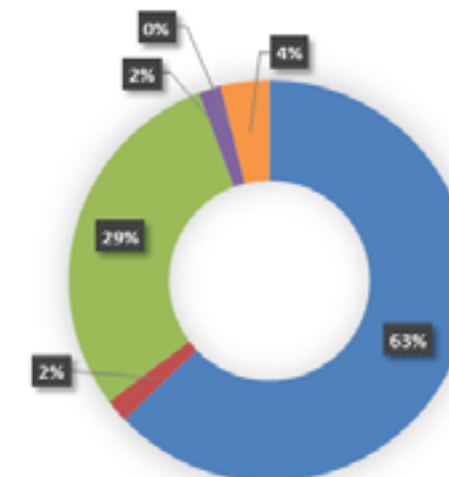
montant : 3 694 000 €



SFT/IR : Supplément familial territorial - indemnité de résidence

### PERSONNEL NON TITULAIRE

montant : 945 000 €



**Dans le cadre de la nouvelle organisation fonctionnelle du CCAS de Maxéville**, 6 postes de travailleurs sociaux seront transférés du tableau des effectifs de la Ville au CCAS. 3 postes de fonctionnaires mis à disposition par la Ville (2 TP et 1 à 30%) feront l'objet d'une refacturation entre les 2 structures : par conséquent, **la masse salariale globale transférée s'élèvera à 457 000 €.**

**Comme l'année précédente, la part contrainte relative aux mesures réglementaires qui s'imposent, impacte à la hausse la masse salariale de la Ville.**

- la prise en compte du GVT (évolution normale des carrières);
- l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> novembre 2024 en année pleine;
- la hausse entre 4 points du taux de charges patronales pour la retraite des fonctionnaires CNRAC;
- Aujourd'hui, ce taux de cotisation est de 31,65%, et pourrait ainsi atteindre 43,65% à l'horizon 2027. Selon les premières estimations, cette mesure pourrait entraîner une croissance des dépenses de personnel comprise entre +1,5% et +2% pour l'exercice 2025. Le retour au taux de cotisation URSSAF initial (9,88%) viendra amplifier l'impact budgétaire. En effet, la dernière hausse de 1 point de la CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avait été compensée par la baisse de 1 point du taux de cotisation à l'URSSAF au titre de l'année 2024
- La participation des employeurs à la garantie du maintien de salaire
- Aujourd'hui, ce taux de cotisation est de 0,85%, et pourrait ainsi atteindre 1,15%.

**Une démarche de rationalisation des dépenses de personnel est toujours en œuvre** pour permettre de limiter la progression de ce poste important des dépenses de fonctionnement et de maîtriser ces dépenses en ajustant nos effectifs à nos besoins réels.

**Dans cette optique, sont rappelées les diverses actions menées :**

- analyse systématique des besoins à chaque nouveau départ en retraite ou départ par mutation de la collectivité pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement;
- lutte contre l'absentéisme par des mesures de prévention, l'analyse des accidents de travail, en étroite collaboration avec le service de médecine du travail;
- analyse systématique des besoins de remplacements des agents absents, y compris lors de longues maladies ou maternité (sauf contraintes de taux d'encadrement);
- développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail.

## 5 - PRINCIPAUX CHAPITRES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 5.1 - Recettes fiscales stabilisées

Le taux communal de la taxe foncière demeurera une nouvelle fois inchangé en 2025.

- Foncier Bâti (FB) : 32,19 %
- Foncier non Bâti (FNB) : 16,76 %

Les recettes fiscales progresseront selon l'évolution des bases (+1,7 %).

### 5.2 - Des dotations variables

Le projet de loi de Finances 2025 baisse le niveau des dotations communales. Cependant, la DGF allouée par l'État à Maxéville, qui représente environ 1/3 des recettes réelles de fonctionnement, devrait rester stable.

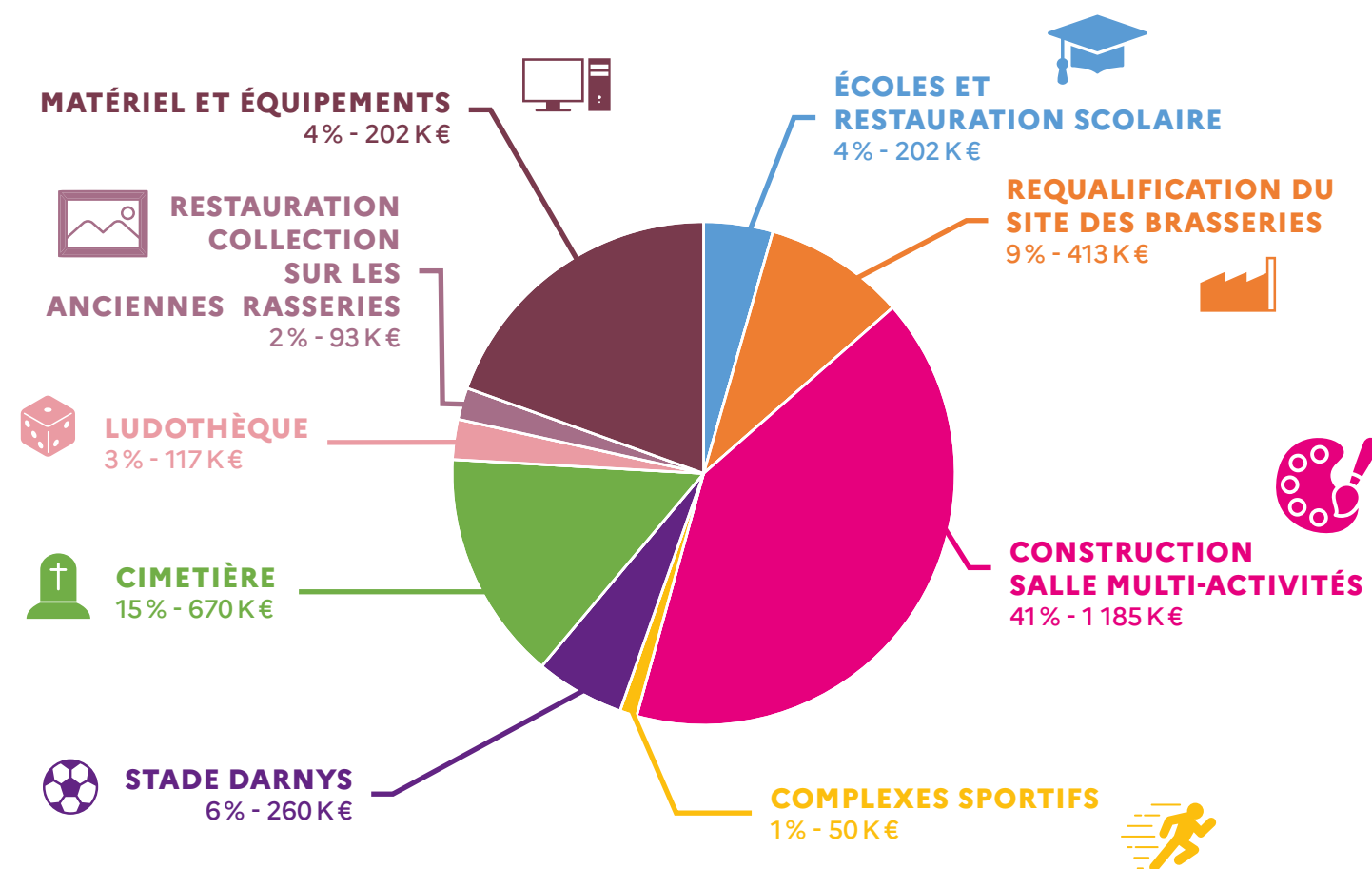
Montant attendu de la DGF pour 2025 : 4 207 000 €.

Montant attendu de la Dotation Politique de la Ville pour 2025 : 300 000 €.

## 6 - LA STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS 2025

Les dépenses d'investissement se poursuivront, en cohérence avec la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et qui s'évaluent entre 5 et 6 M€, en plus la valorisation des travaux effectués par nos services techniques en régie (82 000 €).

La majorité de ces dépenses d'équipements sont planifiées et encadrées dans les autorisations de programme délibérées annuellement (AP/CP).



# Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) en 2025 :

## 5 052 000 €

## 7 - LE FINANCEMENT PAR DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Une recherche assidue et soutenue de financements pour les nouvelles opérations inscrites au PPI.  
**Subventions attendues pour 2025 : 234 000 € ;**
- Une **dotation du FCTVA : 450 000 € ;**
- Un **excédent de fonctionnement** transféré en investissement de l'ordre de **1,9 M€ ;**
- Les **amortissements des biens** constituant un autofinancement obligatoire pour le renouvellement de l'équipement : **480 000 € ;**
- Un **besoin d'emprunt à hauteur de 3,7 M€** qui sera contracté selon le rythme de réalisation des travaux en cours.

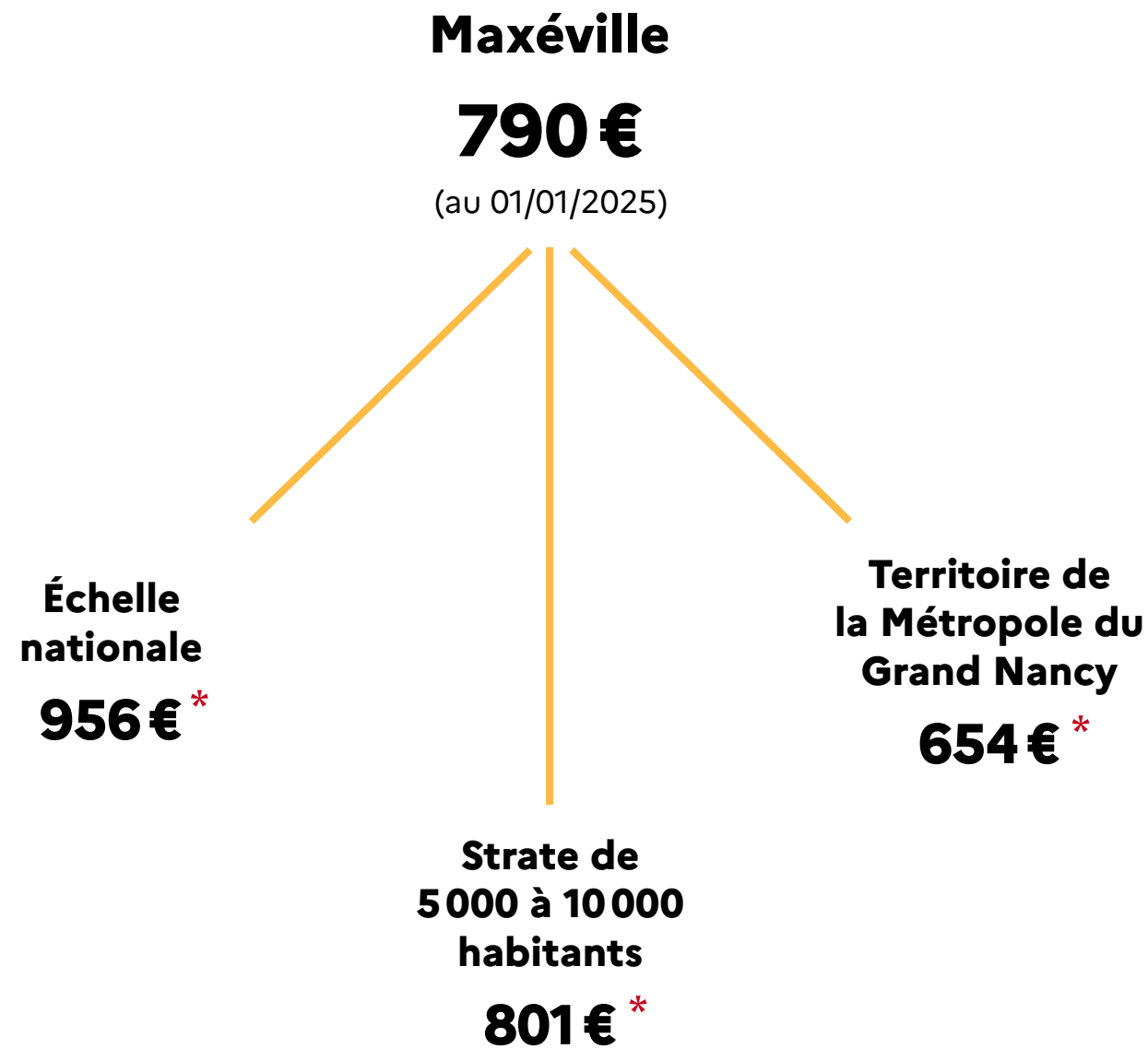
Le besoin d'emprunt sera possible grâce au désendettement important qu'a connu la Ville depuis 2014 avec le choix de sa trajectoire financière de redressement. Le besoin de financement des investissements futurs implique une hausse du recours à l'emprunt : ce qui s'accompagne d'une augmentation des frais financiers, d'autant que la baisse des taux est moins forte qu'attendue. Dans le même temps, il sera nécessaire d'amplifier la recherche de financements, pour réduire la part des investissements financés par emprunt.

Enfin, la Ville va également engager progressivement une démarche de budget vert qui consiste à classer les dépenses en fonction de leur impact (favorable, neutre, défavorable), selon six objectifs environnementaux autour de la lutte contre le changement climatique et les pollutions, la gestion de l'eau et des ressources, la préservation de la biodiversité ou encore l'économie circulaire, afin d'évaluer les actions mises en œuvre au prisme de l'environnement et d'améliorer leur empreinte.



# DETTE COMMUNALE MOYENNE PAR HABITANT

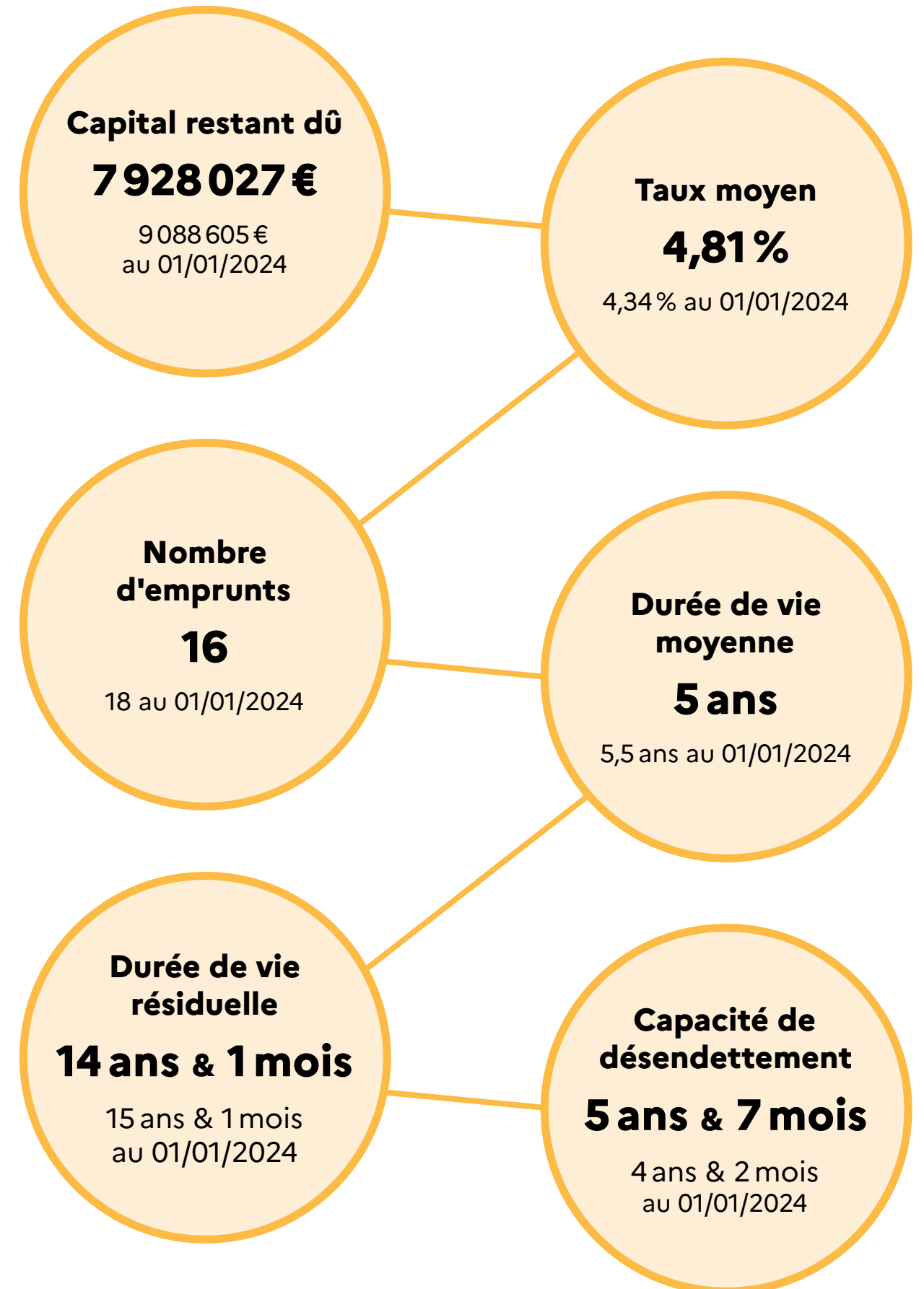
À DIFFÉRENTES ÉCHELLES



\* Données de 2023

# INDICATEURS CLÉS

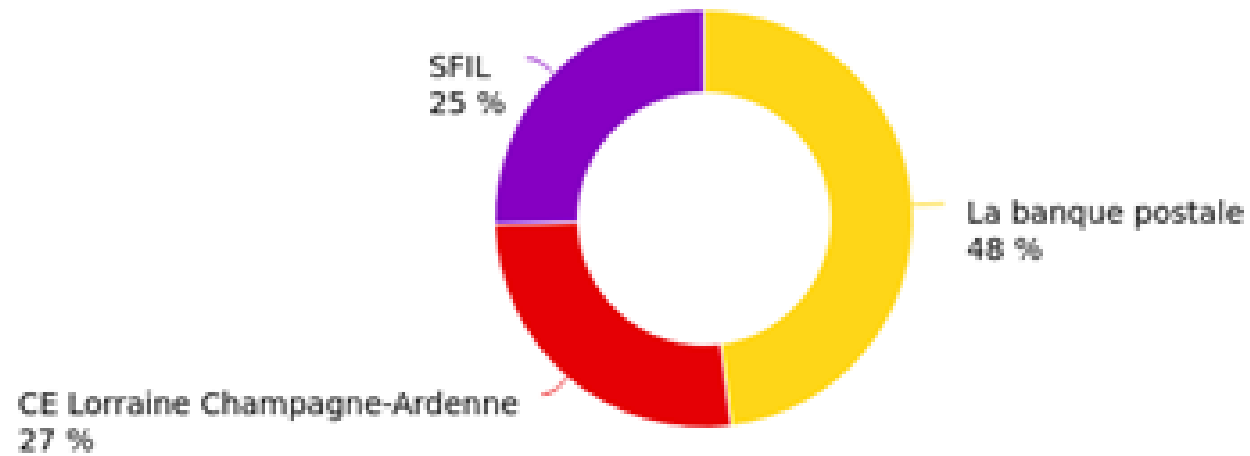
(données au 01/01/2025)



**La dette de la ville compte 16 emprunts composés comme suit :**

**RÉPARTITION PAR PRÊTEUR**

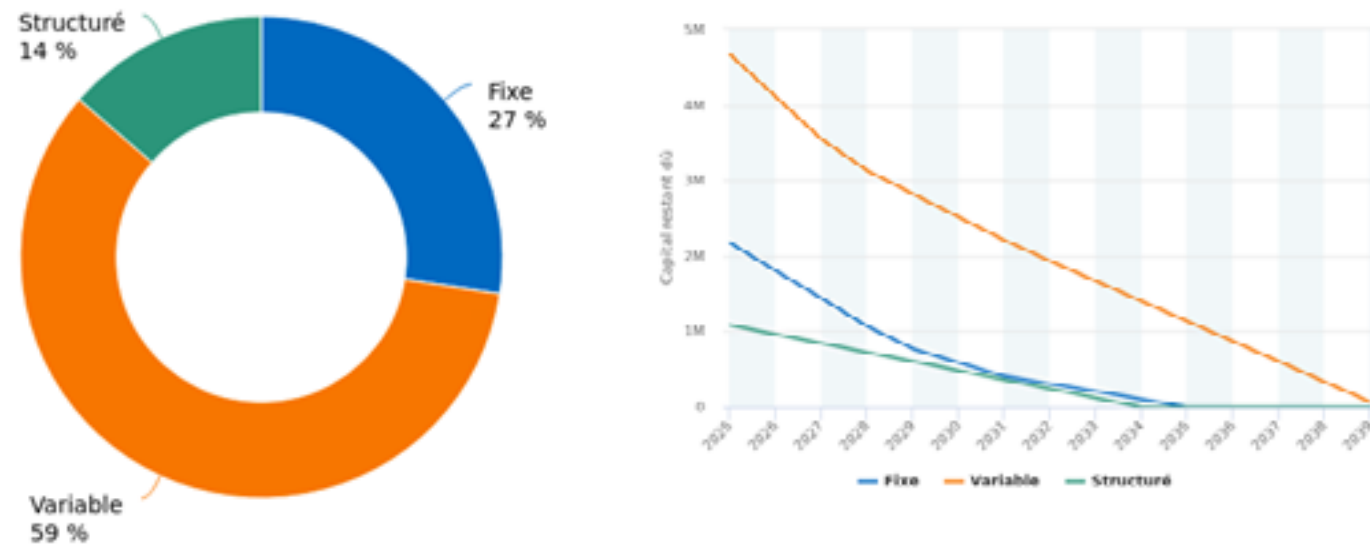
(données au 01/01/2025)



Le groupe Banque Postale-SFIL demeure le principal prêteur de la ville.

**RÉPARTITION PAR RISQUE**

(données au 01/01/2025)



Cette répartition fixe/variable est stable depuis des années, rendant l'encours de la collectivité particulièrement sécurisé, permettant ainsi de faire face au caractère volatil des marchés financiers.

**PROFIL D'EXTINCTION DE L'ENCOURS**

(données au 01/01/2025)



**REMBOURSEMENT DES ANNUITÉS DE LA DETTE**



**La charges d'intérêt pour 2025 :** Pour l'exercice 2025 qui s'annonce, Maxéville remboursera un total annuité de 1 357 K€ dont 1 051 K€ de capital et 306 K€ d'intérêts. Une baisse naturelle sera dégagée année après année avec un passage sous la barre du million d'euros dès 2028.



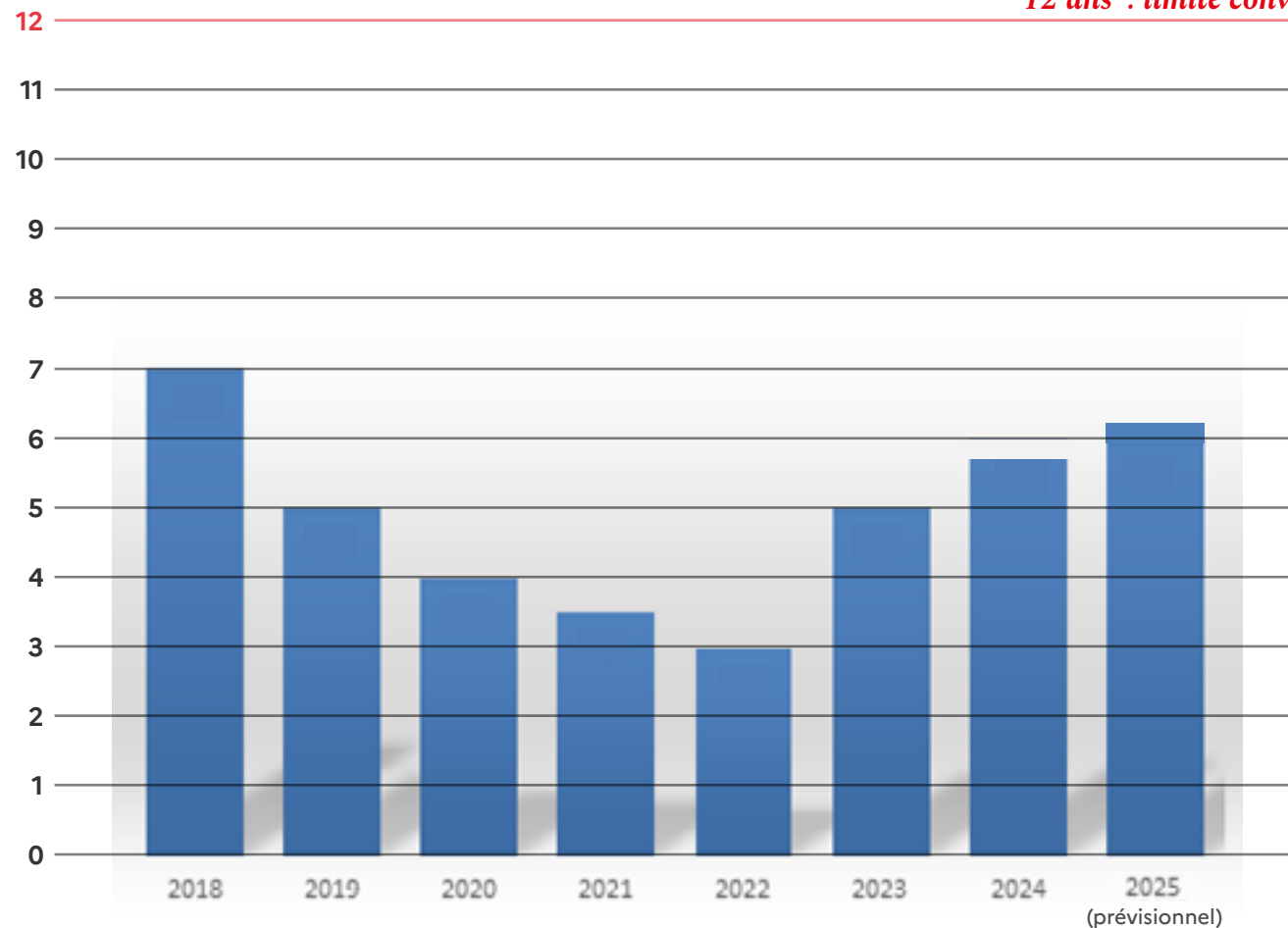
### Évolution de la dette dans la perspective de la réalisation de l'emprunt prévu au BP 2025

	Capital restant dû au 01/01/2025	Remboursement capital en 2025	Nouvel emprunt en 2025	Capital restant dû au 31/12/2025
<b>Dette ville</b>	7 928 604 €	1 051 017 €	3 700 000 €	10 577 587 €

Le besoin d'emprunt 2025 s'affinera au fur et à mesure du déroulement de l'exercice, en fonction du rythme des investissements et du compte administratif 2024.

## CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN ANNÉE

12 ans : limite convenable



Le Capacité de Désendettement (CDD) mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Exprimé en années, ce ratio permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette, en supposant que la Ville y consacre la totalité de son épargne brute. **Il est considéré qu'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans est convenable.**

**Le niveau pour Maxéville est de 5 ans et 7 mois pour 2024, et 6 ans et 4 mois pour 2025 (prévisionnel).**

## 7 Conclusion

**La préparation du budget primitif 2025 est soumise, plus que jamais, à d'importantes incertitudes.**

Tout d'abord, **sur le plan international**, les conflits mondiaux armés qui perdurent, les effets du réchauffement climatique partout sur notre planète provoquent des attentes et des inquiétudes légitimes des populations.

Par ailleurs, **la situation en France est marquée par un bouleversement politique encore en cours** qui agit négativement sur la visibilité des collectivités locales quant à leur avenir.

**Ainsi, en 2025, la Ville s'attachera de façon volontariste à réaliser les investissements prévus par la programmation pluriannuelle des investissements, à poursuivre le développement des services publics offerts aux Maxévillois, à protéger, toujours plus, les plus fragiles et faire jouer, à plein, la solidarité en tout point de notre territoire.**

Enfin, la Ville continuera, comme elle a su le faire si bien ces dernières années, à porter des événements majeurs, en s'appuyant sur la culture, le sport et le milieu associatif local pour montrer, au-delà des limites de la Ville, combien elle est **dynamique, solidaire, ouverte et portée par un élan qui fait d'elle, ce qui a forgé sa personnalité : une Ville où il fait bon vivre.**

**Rapport  
d'orientation  
budgétaire**

**2025**

**Participation  
citoyenne,  
environnement  
et urbanisme**

## 1 Participer et collaborer pour avancer ensemble

Des actions ciblées pour sensibiliser et informer les habitants. **Avec les partenaires du territoire, la commune poursuit les actions de sensibilisation et d'informations.** La concertation est mise en œuvre sur plusieurs projets d'envergure.

### Pour 2025 :

- ▶ Poursuite des déambulations, réunions publiques/thématiques dans les quartiers:
  - ▷ Aménagement de la rue de l'Orne;
  - ▷ Travaux de VRD aux Aulnes;
  - ▷ Présentation du projet de salle multi-activités aux riverains;
  - ▷ Déambulations sur le thème des mobilités (parking relais, rond-point, réseau de bus, voie douce) sur les quartiers de Patton – Scarpone et Meurthe et Canal;
  - ▷ Circulation rue des Meutes (Nancy, Maxéville, MGN).
- ▶ Concertation sur les aménagements publics, notamment le Parc de la Mairie (travail interservices);
- ▶ Poursuivre le développement du Lopin de Léo comme espace potager mis à disposition des associations locales pour construire des ateliers de renforcement du lien social mais aussi d'échanges et d'apprentissage de techniques de jardinage au naturel pour tous;
- ▶ Développement d'un réseau d'échange d'expériences avec d'autres collectivités;
- ▶ Échanger avec les acteurs des Brasseries sur le devenir et le partage du site et son activité;
- ▶ Poursuivre l'organisation de la journée d'accueil des nouveaux habitants en la couplant à une manifestation de la ville (fête des fraises par exemple).

## 2 Faire vivre le jumelage

Maxéville est jumelée avec **Ramstein Miesenbach en Allemagne** depuis 1991, et avec **Poienile Izei en Roumanie** depuis 2005. En septembre 2024, le comité de jumelage de Maxéville s'est rendu en Roumanie afin de nouer des contacts avec la nouvelle mairesse. Côté allemand, une vingtaine d'élèves allemands sont venus à Maxéville dans le cadre de la journée olympique organisée par l'école Saint Exupéry.

### Pour 2025 :

- ▶ Accueil d'une délégation roumaine à Maxéville à organiser en lien avec le Comité de Jumelage;
- ▶ Poursuivre le soutien au comité de jumelage par la mise en place de ses actions et notamment avec notre ville jumelée de Ramstein Miesenbach.

## 3 Une communication régulière

**La ville de Maxéville communique auprès de ses habitants par différents canaux.** Les supports imprimés, tels que le journal municipal, affiches ou dépliants divers selon les animations proposées par les services de la Ville, sont déposés dans les boîtes aux lettres ou laissés en libre accès au sein des équipements municipaux. **Soucieuse de préserver l'environnement, la municipalité fait toujours le choix d'une communication ciblée sur des supports issus de forêts gérées durablement.** Une utilisation des canaux numériques (site internet, réseaux sociaux, panneau lumineux...) est également réfléchi raisonnablement selon les messages.

### Pour 2025 :

- ▶ Continuer à privilégier l'utilisation de papiers issus de forêts gérées durablement et limiter les quantités d'impression de façon raisonnable;
- ▶ Dynamiser les divers réseaux sociaux de la collectivité afin de stimuler la participation citoyenne en ligne tout en restant vigilant à ne pas creuser la fracture numérique auprès des habitants les plus éloignés des outils digitaux;
- ▶ Poursuivre l'élaboration des supports de la Ville en lien direct avec les usagers concernés; comme par exemple l'élaboration en co-construction avec le public cible, d'un nouveau Guide des séniors.

## 4 Des groupes scolaires maxévillois en réhabilitation

La commune poursuit **l'amélioration thermique et le confort** des bâtiments scolaires.

### Pour 2025 :

- ▶ Lancement de la consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet d'extension de la restauration collective et mise aux normes de la cage d'escalier (incendie, accessibilité) du groupe scolaire Jules Romains;
- ▶ Poursuite du projet de salle multi activités sur le quartier «centre» - groupe scolaire André Vautrin. Suite à une procédure de concours, la conception du projet a été confiée à l'ATELIER OS ARCHITECTES :
  - ▷ Finalisation des volets architecturaux et techniques des bâtiments, traitement des cours d'école (désimperméabilisation, création d'un accès et démolition du gymnase);
  - ▷ Dépôt du permis de construire;
  - ▷ Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive par Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP);
  - ▷ Consultation de marchés publics de travaux et choix des entreprises.
- ▶ Lancement des travaux avec la réalisation de diagnostics techniques (thermique et électrique) sur le groupe scolaire André Vautrin



## 5 Un patrimoine communal à conforter en favorisant la diminution de consommation en fluides

En lien avec le **Plan de Sobriété Énergétique** de la commune validé en 2022, l'amélioration thermique et le confort des bâtiments communaux pour des services de qualité restent une priorité. **La commune rénove ses bâtiments et construit de nouveaux services en étant soucieuse de son impact écologique.**

### Pour 2025 :

- ▶ Travaux en régie d'entretien sur l'ensemble du patrimoine communal;
- ▶ Travaux d'accessoirisations des équipements de chauffage (calorifugeage de réseaux, équipements de têtes de robinets thermostatiques, poursuite du contrôle des occupations pour réguler le chauffage);
- ▶ Réalisation de 3 audits énergétiques permettant de cibler les priorités des travaux à réaliser par la suite afin d'optimiser les économies d'énergie, en lien avec le retour sur investissement : groupe scolaire André Vautrin, complexes sportifs Marie Marvingt et Léo Lagrange;
- ▶ Poursuite du changement des sources lumineuses basse consommation sur les bâtiments (écoles, complexes sportifs...);
- ▶ Poursuite du soutien de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) sur le suivi et l'amélioration de la gestion des énergies dans les bâtiments publics (Maison de l'Habitat et du Développement Durable);
- ▶ Poursuite des travaux en lien avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée et actions dans le cadre de la Commission Communale d'Accessibilité : délocalisation de la Ludothèque du centre dans les anciens locaux du Trésor Public afin d'offrir un lieu accessible et confortable...;
- ▶ Assurer la poursuite des marchés de maintenance et de suivi réglementaire;
- ▶ Réalisation d'un programme de travaux annuels dans les bâtiments communaux pour réduire les coûts de fonctionnement;
- ▶ Poursuite de la rénovation du réseau d'éclairage public en lien avec la Métropole du Grand Nancy (MGN), par la mise en place de LED et la diminution de l'intensité lumineuse : nouvel arrêté communal en 2024 dans ce sens, pour une mise en œuvre progressive en lien avec les travaux;
- ▶ Travail sur l'éclairage public des parkings communaux et parcs : harmonisation des sources lumineuses et baisse des coûts de consommation;
- ▶ Poursuite des transferts fonciers dans le cadre du NPRRU (entre MGN/bailleurs sociaux/Maxéville) ayant un impact sur la gestion de l'éclairage public;
- ▶ Réduction de l'arrosage des espaces verts par les services techniques : suivi du remplacement de fleurs annuelles par des vivaces qui consomment moins d'eau en été;
- ▶ Poursuite des travaux d'amélioration de l'éclairage public dans le parc du Centre, permettant d'associer confort et économie d'énergie.

## 6 Une dynamique à entretenir pour le site des Brasseries

La poursuite de la rénovation du patrimoine communal tout en intégrant les nouveaux projets nécessite une programmation financière et technique qui se réalise au travers d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Le programme important de travaux des Brasseries en fait partie. **Les réflexions menées de 2022 à 2024 ont permis de définir les priorités d'intervention à engager pour 2025-2026 afin de conforter les activités en place et les développer, mais également de sécuriser le site vieillissant.**

### Pour 2025 :

- ▶ La poursuite du travail du Comité Brasseries;
- ▶ La mise en œuvre du programme de travaux sur le site :
  - ▷ Après la réception des travaux de la toiture en 2024, lancement des travaux de réhabilitation intérieure de la Maison des Directeurs,
  - ▷ La sécurisation du site avec les travaux :
    - En urgence, la condamnation de l'accès principale des « Caves » et la pose en façade d'un filet de sécurité,
    - Mission d'un AMO sur cet ouvrage afin d'engager des travaux de confortement à long terme,
    - Démolition partielle de la cheminée des Brasseries.
  - ▷ Réalisation de travaux d'accessibilité sur la MJC/Médiathèque (création sanitaires PMR) et intervention d'aménagements intérieurs,
  - ▷ Travaux de maintenance courante sur les bâtiments du site,
- ▶ Poursuite de la stabilisation des saynètes de la salle Bacchus dans les Caves et intervention du service régional de l'inventaire pour laisser des traces photographiques une fois l'ensemble de la salle traitée;
- ▶ Une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine a été lancée en novembre 2024 sur la collection acquise en 2023 sur les Brasseries. En parallèle et avec l'objectif de valoriser cette démarche patrimoniale globale, la commune a souhaité mettre en place des événements dans le courant de l'année 2025. De septembre à décembre, la Ville de Maxéville présentera un événement à destination d'un large public au travers de :
  - ▷ Deux expositions « exportables - réutilisables » avec des actions de médiation : une au Préau des Arts (Inspé Maxéville) autour de la Réclame sur la base des affiches et des objets publicitaires, une aux Archives départementales (Nancy) autour de l'évolution urbaine, de la déclinaison des appellations, des procédés de fabrication, des ouvriers et ouvrières, des cafés, de la renommée nationale et internationale... ,
  - ▷ De la réalisation d'un film d'animation et d'un mapping,
  - ▷ De dégustations, de conférences, de l'édition d'un catalogue sur la collection... Les partenaires du projet : Musée français de Saint Nicolas de Port, Musée de la bière de Stenay, association Mémoire de Maxéville Préau des Arts (Inspé Maxéville), Archives départementales (Nancy), Service Régional de l'Inventaire, acteurs du site des Brasseries, IMAGE'EST.

## 7 Continuer à valoriser le cadre de vie des Maxévillois

Mieux accueillir les habitants dans les espaces publics et dans une philosophie de « gestion raisonnée ».

### Pour 2025 :

- Entretien des sentiers de la commune : sentier des Carrières, sentier Meurthe et Canal...;
- Réflexion avec la Métropole et Nancy sur le bouclage du sentier du haut du Lièvre;
- Réflexions sur la préservation des jardins familiaux mis à disposition des habitants : travail en lien avec les associations « Les jardins de Maxéville » et « Du Jardin » sur les parcelles encore disponibles, question sur le devenir de l'exploitation de certains espaces dû au changement climatique (pas d'accès à l'eau...);
- Valorisation des zones de jardins dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal;
- Poursuite des travaux sur la biodiversité et les coteaux avec la MGN;
- Poursuite de la gestion différenciée des espaces : fauchage tardif, éco-pâturage, entretien des nouveaux espaces plantés du cœur de village, mise en œuvre du plan de gestion du parc arboré suite au diagnostic sanitaire 2023 (préconisations de maintien, de taille et d'abattage), à la mise aux normes des arbres trop proches du voisinage et à la sécurisation des rues (Pinchard, notamment), dans un contexte de fragilisation croissante des arbres;
- Poursuivre la dynamique de vie de quartier engagée sur le Lopin de Léo, dans le cadre différents ateliers mis en place, l'ouverture au public, les animations scolaires, l'ouverture à de nouvelles associations;
- Poursuite du travail des étudiants du lycée professionnel de Pixérécourt autour de la biodiversité sur le quartier Champ le Bœuf. Sur la base du diagnostic établi en 2024. Leur travail portera sur 2025 autour de :
  - ▷ La préconisation des aménagements utiles au maintien et au développement de la biodiversité (approche « naturaliste »),
  - ▷ En parallèle, sur la création d'un outil accessible à tous pour sensibiliser le public aux enjeux liés à la biodiversité (jeu, sorte de fresque de la biodiversité...).
- Réalisation des travaux de renouvellement et d'amélioration des aires de jeux et de leur sécurisation : nouvelle balançoire au Parc Léo Lagrange, pergola dans l'extension du parc de la mairie, City stade et mobilier pour le quartier des Aulnes, changements des portails et du sol de l'aire de jeux de la Blette,
- Poursuite de l'aménagement du parc de la Mairie : éclairage, mobilier...
- Sans compter sur l'entretien de tout le mobilier urbain sur les cheminements des habitants (arrêt de bus, zones de repos...),
- Finalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) affichant la volonté de la commune de maîtriser son développement urbain, de valoriser son patrimoine et de préserver ses espaces naturels : procédure d'enquête publique avant application du document,
- Finalisation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) permettant la mise en œuvre de la réglementation publicitaire, et ainsi d'agir sur la réduction des nuisances environnementales et sécuritaires (routières),
- Poursuite de la politique de gestion des déchets ménagers avec la MGN : après la mise en place fin 2024 du tri des déchets alimentaires, accompagnement et sensibilisation de la population sur la mise en œuvre de ces nouvelles consignes,
- Gestion des mégots de cigarettes sur le domaine public : poursuite du programme d'actions de la « Responsabilité Élargie du Producteur (REP) élargie aux Mégots »,
- Compostage partagé : démarrage de la collecte des déchets de cuisine de la cantine scolaire et de l'épicerie solidaire du centre au Parc Mairie.

## 8 Une politique d'amélioration de l'habitat renforcé

En complément du dispositif d'aides de la politique de l'Habitat menée par la Métropole du Grand Nancy, **la commune apporte des aides financières pour les travaux thermiques** (façade et menuiseries). Suite au succès des derniers programmes d'aides de la commune, cette dernière a décidé d'**augmenter son soutien financier et de cibler les aides sur les besoins actuels des habitants d'économie d'énergie**.

### Pour 2025 :

- Poursuite du Programme d'Intérêt Général (PIG) et des aides communales par un accompagnement personnalisé et gratuit pour les Maxévillois par la Société Publique Locale (SPL) Grand Nancy Habitat.
- Vente des anciens services techniques de la ville destinée à un projet urbain privé de création de logements sur le quartier.

## 9

## Découvrir le patrimoine de Maxéville par la mise en valeur d'un réseau de sentiers de randonnées

La commune met en valeur ce **patrimoine naturel de qualité**.

### Pour 2025 :

- Poursuite du référencement de nouveaux sentiers sur la commune;
- Travail en lien avec la MGN sur la thématique sentier.

## 10 Sécuriser les déplacements des piétons, cyclistes et véhicules

En partenariat avec les services de la Métropole du Grand Nancy, **la commune améliore le réseau viaire** par la réfection de voirie, la sécurisation, l'adaptation du stationnement.

### Pour 2025 :

- En lien avec la MGN, poursuite des travaux de la rue de l'Orne;
- Pose d'une nouvelle pompe à vélo dans le quartier Léo Lagrange;
- Poursuite et concertation sur l'étude du programme de travaux conduite par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est pour l'écran acoustique rue de la Justice le long de l'A31 : finalisation des études techniques.
- Travail avec la MGN sur l'amélioration du réseau de pistes cyclables (rue du Gué) et de partage de la voirie (association Atelier Vélo, Police Municipale) ; sur le développement de range-vélos (proche des nouveaux équipements) et sur l'amélioration des trajets intermodaux « bus/vélos »;
- Poursuite de la réflexion avec la MGN sur les déplacements à l'échelle de l'agglomération : parkings relais, Urbanloop...;

De plus, sur le thème de la mobilité, la commune de Maxéville répond à ses obligations d'intégrer dans sa flotte de véhicules des véhicules électriques.



## 11 Le marché de producteurs

### Pour 2025 :

- ▶ Poursuite du marché hebdomadaire et également des rendez-vous musicaux;
- ▶ Accueil de nouveaux commerçants;
- ▶ Poursuite des animations liées au développement durable.

## 12 Le service de police municipale

Les agents de la police municipale sont compétents sur le territoire de leur commune. Ils agissent sous l'autorité du maire et ont pour missions la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Au quotidien, le service de police (composé de quatre agents de police, d'une assistante de direction et d'un agent de sortie d'école) veille à **assurer des missions de proximité en privilégiant la prévention à la répression.**

### Pour 2025 :

- ▶ Surveillance générale de la commune avec des patrouilles quotidiennes en voiture et pédestres;
- ▶ La verbalisation aux infractions de stationnements GIG/GIC, abusifs et gênants;
- ▶ La sécurité routière avec des contrôles vitesse ponctuels;
- ▶ La présence aux abords des travaux et la veille au respect des arrêtés municipaux;
- ▶ Des points routiers pour un contrôle du code de la route;
- ▶ Suivi du stationnement illicite des gens du voyage avec des procédures d'expulsion;
- ▶ La gestion du Centre de Supervision Urbain et de ses 12 caméras sur la voie publique;
- ▶ L'encadrement des manifestations municipales;
- ▶ Prévention routière vers les enfants :
  - ▷ Une formation dispensée dans les écoles élémentaires Saint Exupéry et Jules Romains avec un challenge inter-écoles en fin d'année scolaire;
  - ▷ Un agent formé par la PM placé aux entrées et sorties de l'école André Vautrin.
- ▶ Gestion de la voirie :
  - ▷ Programmation des travaux de voiries;
  - ▷ Aménagements routiers;
  - ▷ Anticipation et amélioration des conditions de circulation et de stationnement.
- ▶ Opération Tranquillité vacances :
  - ▷ Veiller à la sécurité des biens lors de l'absence des habitants, ce service est proposé gratuitement toute l'année.





**Rapport  
d'orientation  
budgétaire**

**2025**

**Éducation,  
Petite  
Enfance  
et jeunesse**

## 1 Favoriser la vie et la réussite scolaire

**La Ville de Maxéville est un acteur de la communauté éducative, en lien avec les familles, l'Éducation nationale, les acteurs professionnels de l'éducation formelle et informelle, et s'efforce de permettre aux enfants eux-mêmes de s'impliquer.**

C'est pour cela que la Ville aborde l'éducation dans une démarche de parcours éducatif: de la Petite Enfance à l'âge adulte, du temps de l'école au temps des loisirs et des copains et des copines, du temps de la famille au temps où l'on ne fait rien, pleinement occupé à grandir.

**L'enjeu qui nous préoccupe toutes et tous est d'assurer la meilleure cohérence éducative pour permettre à chaque enfant de se construire comme citoyen.** L'école au-delà de ses objectifs d'égalité doit permettre d'atteindre plus d'équité dans notre société, lutter contre toutes formes d'inégalités et d'assignations – en accueillant chacun de manière

universelle et inconditionnelle, et en accompagnant tout particulièrement les enfants et les familles en situation de fragilité.

**Cet engagement de la Ville s'est traduit dans le partenariat conclu avec l'UNICEF dans le cadre de l'obtention du label « Ville amie des enfants ».** La politique éducative de la Ville se traduit par des accompagnements financiers (projet d'école, réseau social éducatif ONE, petits déjeuners), des soutiens techniques, humains (animateurs, ATSEM) et de nombreux investissements (travaux, informatiques).

Enfin, l'école primaire transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie de savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'étude réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique.

### Pour 2025 :

- ▶ **Poursuite des Activités Périscolaires Récréatives et Éducatives de Maxéville (APREM) avec un travail en lien pédagogiquement avec les écoles et des activités amenant à une ouverture culturelle et sportive;**
- ▶ **Mise en place d'une fête commune à tous les enfants de Maxéville pour créer du lien;**
- ▶ **Lancement de la création d'un espace multi activités sur le quartier centre;**
- ▶ **Lancement de l'agrandissement de la salle de restauration à l'école élémentaire Jules Romains;**
- ▶ **Favoriser le lien école - famille :**
  - ▷ Développer les temps parents-professionnels de la Petite Enfance-professionnels de l'Éducation Nationale pendant les temps de rentrée scolaire;
  - ▷ Permettre aux parents de bénéficier d'une écoute et aux professionnels d'un soutien avec la présence de professionnels du jeune enfant;
  - ▷ Accompagner les familles dans la scolarisation dès 2 ans en fonction des besoins de l'enfant (séparation parents-enfants, propreté...);
  - ▷ Maintenir les temps d'échanges dédiés aux parents d'élèves au sein des établissements scolaires (cafés des parents);
  - ▷ Accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur.
- ▶ **Maintenir et développer les accompagnements communaux pour les projets d'école :**
  - ▷ Financement des classes transplantées;
  - ▷ Favoriser les projets culturels;
  - ▷ Favoriser la pratique du sport, notamment via le projet classes olympiques;
  - ▷ Maintenir des équipements numériques de qualité pour optimiser les apprentissages.

### ▶ **Maintenir et développer les projets annexes à la vie scolaire :**

- ▷ Dernière année du 5<sup>e</sup> mandat du Conseil Municipal d'Enfants (sortie à l'Assemblée nationale, clôture de mandat et organisation de nouvelles élections);
- ▷ Garantir l'accès aux APREM de manière gratuite et en proposant un large choix d'activités;
- ▷ Veiller à la qualité nutritionnelle et à la variété des repas proposés;
- ▷ Proposer un petit déjeuner gratuit aux élèves;
- ▷ Maintenir tous les services périscolaires (matin, midi, soir, APREM, mercredi) afin de permettre aux enfants de s'épanouir par le biais d'activités ludiques, créatives, culturelles et sportives
- ▷ Travailler à une synergie plus forte entre les projets d'école et les projets pédagogiques périscolaires;
- ▷ Éveiller les enfants aux arts, à la culture à la découverte du monde;
- ▷ Accompagner les enfants à imaginer la transition écologique;
- ▷ Mettre en relation le tissu associatif avec les écoles et les accueils périscolaires.

### ▶ **S'engager dans la lutte contre les inégalités :**

- ▷ Proposer des tarifs périscolaires adaptés à chaque famille;
- ▷ Maintenir la tarification sociale de la cantine à partir de 1€;
- ▷ Accompagner les familles vers la culture, la lecture, les classes transplantées.

### ▶ **Développer les relations entre l'école, les familles et la Ville :**

- ▷ Conserver et développer des espaces d'échanges entre tous les acteurs;
- ▷ Accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur.

### ▶ **Santé :**

- ▷ Maintenir les activités d'éveil et de motricité aux enfants de 0 à 6 ans au sein du Relais Petite Enfance et de la Cité Éducative;
- ▷ Proposer et soutenir la mise en place d'actions sport-santé auprès des écoles élémentaires;
- ▷ Permettre aux services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) d'être au plus proche des familles en proposant sur la commune des permanences des professionnels du Département;
- ▷ Accompagner les parents dans le développement de leur enfant lors des permanences Petite Enfance, en lien avec la PMI.

### ▶ **Aide à la scolarité :**

- ▷ Renforcer l'accompagnement des enfants dans le cadre de la Réussite Éducative afin de réduire les inégalités de chances;
- ▷ Maintenir les ateliers facilitateurs de langage auprès des grandes sections de maternelle;
- ▷ Proposer des ateliers positifs aux collégiens en recherche de voie professionnelle;
- ▷ Maintenir le soutien à la scolarité à domicile dans le cadre du Parcours de Réussite Éducative (PRE).

### ▶ **Culture :**

- ▷ Renforcer les activités proposées aux APREM avec des intervenants professionnels en sport et culture et proposer une restitution commune avec les écoles.

### ▶ **Accompagnement à l'autonomie des enfants et jeunes :**

- ▷ Renforcer le Programme de Réussite Éducative avec des actions innovantes selon les besoins spécifiques des enfants et des jeunes.

## 2 Petite Enfance & Enfance : proposer un parcours éducatif de l'enfant afin de permettre son plein épanouissement

La volonté politique de la municipalité pour un engagement fort de soutien et d'accompagnement des familles et des enfants sur un parcours de 0 à 18 ans a été souligné par l'obtention du label Ville Amie des Enfants.

### Accompagner au rôle de parent

La Ville de Maxéville a pour volonté de contribuer à **créer un environnement favorable à l'exercice de la fonction parentale, au développement de l'enfant, notamment en valorisant les compétences et l'épanouissement du parent.** 2024 a été l'occasion de revoir et consolider nos outils de communication à destination des parents et ainsi offrir plus de lisibilité à nos actions.

### Pour 2025 :

- ▶ Accompagner les parents dans leur fonction parentale via les permanences Petite Enfance;
- ▶ Célébrer la naissance des nouveaux-nés de Maxéville via l'organisation d'une cérémonie;
- ▶ Réduire les inégalités au moment de la naissance avec la remise d'un sac de naissance aux futurs ou jeunes parents;
- ▶ Maintenir les ouvertures du Lieu d'Accueil Enfant-Parent l'Envol;
- ▶ Renforcer l'accompagnement des familles lors de la 1<sup>ère</sup> scolarisation avec la présence d'un EJE en maternelle;
- ▶ Développer les actions du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents.

### Accompagner les professionnels de la Petite Enfance :

Le partenariat est une des composantes du développement social local. Depuis le début de mandat, nous nous attelons en lien avec nos partenaires notamment CAF et Département d'**adapter nos réponses au plus près des besoins des Maxévillois et d'accompagner les structures et professionnels de la Petite Enfance.**

### Pour 2025 :

- ▶ Maintenir la participation de la Ville aux différentes instances Petite Enfance : Comité Technique de Soutien à la Parentalité, coordination Petite Enfance de la Métropole, coordination départementale des Relais Petite Enfance, journées LAPE Lorraine... ;
- ▶ Renforcer la professionnalisation en proposant des formations aux professionnels dans le cadre de la Cité Éducative et dans le cadre du Relais Petite Enfance Le Nid, en maintenant les séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle et les séances de supervision pour les professionnels de la Petite Enfance et du Programme de Réussite Éducative ;
- ▶ Pérenniser les Rencontres de la Petite- Enfance et de la Parentalité.

### Favoriser l'accueil des jeunes enfants

Chaque famille, en fonction de sa situation et de ses besoins doit pouvoir prétendre à **un accueil de qualité pour son enfant, qu'il soit individuel ou collectif.**

### Pour 2025 :

- ▶ Maintenir l'offre d'accueil collectif et individuel en maintenant les partenariats avec les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et en promouvant le métier d'assistante maternelle;
- ▶ Permettre aux familles monoparentales et/ou en insertion professionnelle de trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins en maintenant la réservation de 2 berceaux au multi-accueil "Les Colibris";
- ▶ Poursuivre les activités du Relais Petite Enfance Le Nid, lieu de ressources pour les familles et les assistantes maternelles.

## 3 Parcours Jeune

Notre choix est de travailler dans une logique de « parcours jeune » **tenant compte des caractéristiques des tranches d'âge car les attentes ne sont pas les mêmes entre enfants, adolescents et jeunes adultes.** Nous déclinerons l'impératif de la mixité et de l'accès au service public à travers les thématiques de la culture, de la citoyenneté, de l'éducation et de l'insertion professionnelle.

### Pour 2025 :

- ▶ Pour faire des structures d'accueil Max'anim, Team Ados, Accueil jeune, des lieux de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous les jeunes de 6 à 18 ans :
  - ▷ Proposer une offre de service extrascolaire au plus près des besoins des jeunes;
  - ▷ Développer l'Accueil jeune;
  - ▷ Proposer des rendez-vous sportifs afin de permettre à chacun de découvrir et de s'initier à différentes pratiques sportives;
  - ▷ Encourager les projets et les initiatives des jeunes (projets culturels ou sportifs);
  - ▷ Permettre aux enfants de fréquenter des lieux culturels diversifiés, de rencontrer des artistes, écrivains;
  - ▷ Accueillir les enfants en situation de handicap et faciliter leur inclusion.
- ▶ Afin de permettre aux Maxévillois de plus de 16 ans d'être accompagnés dans leurs orientations et leurs projets :
  - ▷ Créer un réseau d'acteurs œuvrant pour l'emploi, la recherche d'un travail ou d'une formation : l'emploi doit être la préoccupation de chaque acteur associatif et culturel.;
  - ▷ Cibler des actions culturelles en direction de jeunes qui ne se manifestent pas forcément, comme le développement d'actions chantiers.;
  - ▷ Organiser une journée d'accueil citoyenne pour les jeunes de 16 ans qui viennent se faire recenser.



# Rapport d'orientation budgétaire

# 2025

**Solidarité,  
séniors,  
handicap,  
développement  
économique,  
soutien aux  
commerces  
et à l'artisanat**

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte budgétaire inédit côté État avec des répercussions directes et indirectes pour les collectivités.

Les orientations budgétaires de la municipalité pour cette nouvelle année traduisent ainsi un équilibre complexe entre des marges de manœuvre financières qui se réduisent considérablement et la volonté qui est la nôtre, de continuer à porter pleinement le rôle de collectivité des solidarités.

La situation socio-économique plutôt favorable au niveau national et du Grand Nancy ne doit pas masquer les fragilités sociales et économiques que rencontre un nombre important de nos concitoyens, dans un contexte de dégradation du climat social, de précarisation croissante et de vieillissement de la population.

### Renforcer et améliorer la qualité du service public via notamment :

- ▷ La garantie d'un accueil à la Maison du Lien et Solidarité et du Relais CLB sur mesure et singulier à chaque administré;
- ▷ Un projet éducatif Petite Enfance ambitieux pour soutenir les parents et le développement de l'enfant;
- ▷ Un renforcement des démarches « d'aller-vers » pour toucher les publics là où ils se trouvent (déclinaison opérationnelle de l'expérimentation Territoire Zéro non recours).

### Renforcer les mesures de justice sociale via notamment :

- ▷ Un accès pour tous à une alimentation durable et de qualité via la création de jardins nourriciers sur l'ensemble de la ville en partenariat avec le Lopin de Léo et Lortie;
- ▷ Un accompagnement personnalisé pour les demandeurs d'emploi;
- ▷ Des places en établissement d'accueil du jeune enfant à vocation d'insertion sociale et professionnelle;
- ▷ À travers la politique de la Ville, la mise en place de solutions pour lutter contre les inégalités et les discriminations (ateliers et plans d'actions avec les professionnels du Pôle et acteurs associatifs).

### Travailler en partenariat et développer la transversalité via notamment :

- ▷ Un partenariat institutionnel et associatif au cœur de l'action sociale du Pôle Solidarité;
- ▷ Le suivi des labels Ville amie de enfants et Ville amie des aînés;
- ▷ Un travail d'accompagnement et concertation avec les acteurs économiques (entreprises et structures d'insertion) du territoire;
- ▷ Une Convention Territoriale Globale à renouveler en lien avec la CAF;
- ▷ Une complémentarité de service à construire au niveau du Service Public de l'Emploi avec la mise en œuvre de la réforme France Travail;
- ▷ La volonté de placer l'utilisateur au cœur des dispositifs en l'associant à chaque étape de son accueil à l'accompagnement.

Ces tendances lourdes aggravent la paupérisation des ménages modestes et l'exclusion durable de personnes déjà précaires. En témoigne le nombre de personnes qui ont chaque mois besoin de l'accompagnement des professionnels du Pôle Solidarité.

La municipalité se positionne donc sur des projets d'action sociale variés en s'appuyant sur une bonne connaissance des besoins des publics, des manques et du partenariat dans les différents champs de l'action sociale.

**La Ville prévoit de déployer son action autour de 3 grands axes transversaux, permettant de mettre en avant des actions, dispositifs et projets spécifiques.**

## 1 Maintenir la solidarité en veillant à s'adapter à chacun, avec pour objectif de lutter contre le non-recours des droits

### Pour 2025 :

- ▶ Accueillir et accompagner les personnes en difficulté avec bienveillance et dignité pour retrouver une autonomie;
- ▶ Travailler le projet social de l'Espace de Vie Sociale (EVS) pour l'amener à se constituer en Centre Social et Culturel, accompagner les équipes dans cette transition et leur permettre de monter en compétences dans leurs futures nouvelles fonctions;
- ▶ Maintenir et adapter l'offre des épiceries solidaires en instituant un comité des usagers, permettant de veiller à l'efficacité toujours plus efficace de ce dispositif d'accompagnement et de retour à l'autonomie des publics en situation de précarité;
- ▶ Décliner sur Maxéville l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours, dispositif « aller vers » pour lutter contre le non-recours des droits et des aides;
- ▶ Lutter contre la fracture numérique, promouvoir l'outil numérique et accompagner les publics éloignés des nouvelles technologies (bornes tactiles, tablettes du CCAS, ateliers d'initiation...);
- ▶ Maintenir un accueil et une accessibilité de service pour permettre un accompagnement global et un accès aux droits facilité;
- ▶ Favoriser le partenariat institutionnel et associatif et développer un maillage efficace pour apporter une aide qui soit la plus adaptée à chaque Maxévillois.

## 2 Maintenir un accès à la santé

La santé est une composante essentielle des enjeux poursuivis par la ville dont l'impact sur les autres politiques (éducation, transport, logement, politique économique...) concourt significativement à la réduction des inégalités sociales. **L'intervention de la ville témoigne ainsi d'une capacité opérationnelle à résoudre localement les situations d'accessibilité aux soins, de prévention et de promotion de la santé.**

### Pour 2025 :

- ▶ Poursuivre les actions Santé et les engagements de la Ville dans les grandes campagnes de prévention et de bien-être;
- ▶ Poursuivre les réflexions avec les partenaires et s'assurer d'une offre de soins correspondant aux besoins de la population – vers une Maison Pluridisciplinaire de Santé sur le quartier Champ-le-Bœuf;
- ▶ S'assurer autour des épiceries solidaires d'un équilibre nutritionnel et diversifié dans l'aide alimentaire;
- ▶ Poursuivre le travail mené autour de la précarité menstruelle, en continuant la sensibilisation des jeunes publics, voire très jeunes (précocité menstruelle) et des publics fragiles;
- ▶ Permettre à toutes et tous d'avoir accès à une alimentation durable et de qualité, initier un partenariat de jardins nourriciers sur le Plateau et en privilégiant la mise en place de circuits courts.

### 3 Accompagner le parcours locatif

La mission d'accompagnement peut porter sur les points suivants : aider et accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome, construire un processus d'accès à un logement adapté, aider à la gestion budgétaire pour le maintien dans le logement. **Avec 67% de logements sociaux et un quartier engagé dans le cadre de la rénovation urbaine, le lien avec les bailleurs est permanent dans les politiques de solidarité.**

#### Pour 2025 :

- ▶ Accompagner les demandes de logement et travailler avec les bailleurs, les services de la Métropole et de l'État à une veille sociale sur les différents quartiers de la ville pour favoriser la mixité et le bien-vivre ensemble;
- ▶ Favoriser le maintien dans le logement et le travail de prévention engagé avec les bailleurs, en lien avec les dispositifs métropolitains qu'est le Fonds de Solidarité Logement notamment en cette période de précarité énergétique;
- ▶ Accompagner le projet de renouvellement urbain et accompagner le relogement des habitants de la Tour Panoramique, notamment dans les nouvelles constructions réalisées par l'OMH à cet effet et s'assurer de leur bonne installation dans le logement, notamment sur le suivi des charges liées au chauffage individuel (auparavant chauffage collectif);
- ▶ Accompagner les habitants dans la transformation de leur quartier, notamment lors de travaux (veille, concertation...);
- ▶ Maintenir la démarche de Gestion Urbaine de Proximité sur les QPV et les déambulations sur les quartiers pour prendre en compte les attentes, les doléances des administrés.

### 4 Identifier les besoins et consolider les mesures d'accompagnement des séniors et personnes en situation de handicap

#### Pour les personnes en situation de handicap en 2025:

- ▶ Maintenir les prestations à domicile afin de garantir aux personnes en situation d'handicap un maintien à domicile dans de bonnes conditions (portage de repas, téléassistance, petits travaux...);
- ▶ Recenser les personnes Maxevilloises en situation de handicap;
- ▶ Mettre en place d'un dispositif de prises de contact téléphoniques régulier pour rompre l'isolement;
- ▶ Offrir des moments de convivialité en maintenant la remise des colis de Noël;
- ▶ Faire rencontrer le monde de l'entreprise et celui du Handicap : participation et communication autour du DUODAY;
- ▶ Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les décisions communales par l'intermédiaire de la commission communale d'accessibilité;
- ▶ Adapter la ville aux besoins des personnes en situation de handicap, tant sur la rénovation des bâtiments, du mobilier urbain, que dans l'adaptation des manifestations communales;

▶ Informer et sensibiliser les personnels communaux à l'accueil des personnes en situation de handicap pour permettre une meilleure prise en compte des demandes, en fonction des handicaps rencontrés;

▶ Faire se rencontrer les personnes (adultes et enfants) pour permettre une meilleure inclusion et changer la vision du handicap;

▶ Poursuivre la sensibilisation des agents communaux à l'accueil de personnes en situation de handicap (S3A...) pour s'assurer d'un accueil bienveillant et adapté à chaque situation de fragilité.

#### Pour les séniors 2025 :

La ville qui a obtenu le Label Or Ville Amie des Aînés en novembre 2024 et qui a intégré le Réseau Mondial Villes et Communautés Amie des Aînés de l'OMS, a proposé un plan de 22 actions en faveur des séniors maxevillois. Ces projets seront construits avec les habitants et notamment en lien avec une instance de séniors.

##### ▶ Le bien-vieillir à domicile :

- ▶ Faire connaître le possible parcours résidentiel des séniors (domicile, résidence autonomie, colocation, Ehpad...);
- ▶ Proposer des prestations de service à domicile adaptées afin de permettre aux séniors de vivre chez eux dans de bonnes conditions (aide à domicile et aide à la personne, portage de repas, téléassistance...).

##### ▶ La lutte contre l'isolement :

- ▶ Faire connaître davantage les actions de l'équipe citoyenne Monalisa : visites de courtoisie, accompagnement aux déplacements...;
- ▶ Poursuivre le dispositif "Allô Écoute Séniors" afin de rompre l'isolement;
- ▶ Maintenir des moments de convivialité avec la remise des colis de Noël, le repas aux séniors, et les visites d'anniversaire;
- ▶ Poursuivre les séjours séniors.

##### ▶ Le bien-être physique et mental :

- ▶ Favoriser l'activité physique et cérébrale des séniors en maintenant les activités réveil musculaire, gym douce, sophrologie et les ateliers mémoire;
- ▶ Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs notamment en proposant deux séjours de 8 jours;
- ▶ Développer des activités intergénérationnelles avec les enfants des crèches, les adolescents du service jeunesse, les familles du REAAP et les séniors des Ehpad.

##### ▶ L'amélioration du quotidien :

- ▶ La création d'une instance séniors qui permettra à chacun d'entre eux de pouvoir s'investir dans la mise en place de projets municipaux et de réfléchir à des nouvelles actions;
- ▶ La mise en place d'ateliers numériques;
- ▶ La réalisation d'un guide à destination des séniors afin de les informer sur les services proposés.



## 5 Favoriser l'accès à l'emploi

La ville de Maxéville conduit une politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des Maxévillois :

> **Auprès des partenaires** : par l'animation de la Gouvernance Territoriale Emploi, qui réunit l'ensemble des acteurs de l'emploi du territoire (le conseil départemental, la Maison de l'Emploi, la Mission Locale, France Travail, les associations d'insertion, les ATP, Maxéville ARTICOM et les organismes de formation du territoire). Grâce à cette coordination, des manifestations ont pu être mises en place, permettant aux entreprises de rencontrer des demandeurs d'emploi et d'ouvrir leurs portes par la mise en place du Forum Objectif Emploi et les Chemins de la découverte de Saint Jacques Activités.

> **Auprès des demandeurs d'emploi** : par la mise en place d'un Groupe Local Pour l'Emploi (GLPE). Cette expérimentation en partenariat avec les services de la Préfecture, permet aux personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation, d'avoir un contact et un accompagnement rapide (2 jours maximum de prise de contact) et sur-mesure.

La ville propose également un accompagnement individuel adapté à l'âge de la personne avec une antenne Mission Locale gérée par la commune et une présence des Correspondants de Parcours pour les + de 26 ans.

### Pour 2025 :

- ▶ Poursuivre et développer les outils en matière d'emploi et de développement économique (la GTE, le GLPE, le Forum Objectif Emploi, les chemins de la découverte...);
- ▶ Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi Maxévillois en allant à la rencontre du public dans les associations sportives et culturelles et en allant à la rencontre des personnes qui traditionnellement ne se font pas accompagner et construire avec elles un parcours avec différentes étapes : levées des freins, formations, chantiers d'insertion, entrées en entreprise;
- ▶ Rapprocher les entreprises, les organismes de formation et les demandeurs d'emploi, avec une attention sur les métiers et les filières en tension, travail sur les représentations de certains métiers, continuer à mobiliser les acteurs associatifs et économiques sur le sujet;
- ▶ Poursuivre la lutte contre les freins liés à l'accès à l'emploi, en particulier la mobilité et les gardes d'enfants, en prolongeant le partenariat avec la Métropole et autres organismes;
- ▶ Reconduire le soutien de la Ville de Maxéville au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), à ses actions économiques et en faveur de l'emploi;
- ▶ Poursuivre le travail avec les associations, comme les coaching flash lors du forum emploi avec l'association professionnelle des coachs de l'ICN et le lien étroit avec les organismes de formation, comme le Pole formation IUMM qui est une chance sur notre territoire;
- ▶ Améliorer le service que nous rendons aux demandeurs d'emploi en constituant des groupes de demandeurs d'emploi pour échanger avec eux sur leur vision et leurs aspirations, dans une logique d'amélioration continue du service emploi.

## 6 Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques

La commune assure une mission de développement économique de proximité auprès de différents réseaux territoriaux telles que les deux associations « ATP », Saint Jacques Activités, Nancy Porte Nord et Maxéville ARTICOM (association des artisans et commerçants de Maxéville). Un autre défi consiste à mettre en relation l'offre des entreprises et la demande d'emploi.

### Pour 2025 :

- ▶ Soutenir les partenaires emploi et développement économique de la Ville et les accompagner à travers la Gouvernance Territoriale Emploi, mise à jour en 2025;
- ▶ Renforcer les partenariats existants en valorisant les opportunités d'insertion sur le territoire (structures IAE, organismes de formation) et en envisager de nouvelles en lien avec les besoins de la population;
- ▶ Asseoir la notoriété et la régularité du forum emploi devenu « Objectif Emploi », et reconnu à l'échelle métropolitaine comme forum d'insertion;
- ▶ Conforter l'initiation des potentiels à la création d'entreprise (Alexis, ADIE, France Active Lorraine...);
- ▶ Poursuivre le soutien à la redynamisation de Maxéville ARTICOM et de l'ATP Nancy Porte Nord;
- ▶ S'inscrire dans une démarche dynamique pour la mise en place d'un projet d'agriculture et d'innovation sur le site de l'ancienne « ferme urbaine du Plateau de Haye » et rendre cette démarche accessible aux habitants, entreprises et salariés du secteur.

## 7 Renforcer l'attractivité du territoire

La ville de Maxéville est un point d'entrée de la Métropole. La situation géographique privilégiée (entrée dans l'axe Paris Toul et Metz) permet d'attirer des entreprises de renom, nationales et parfois à dimension internationale, à caractère innovant et des associations d'accompagnement à l'insertion de grande envergure (Envergure, ALEXIS, BGE...). Le futur quartier Alstom avec le projet d'implantation de la cité judiciaire, les mouvements d'entreprises (fermetures et créations), la réhabilitation du site des Brasseries sont autant de mouvements qui impactent la vie du quartier du « centre » de Maxéville. Fort du diagnostic « centre-ville », réalisé en 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la ville a développé un plan d'action de redynamisation afin d'améliorer la visibilité des commerces et de rendre le secteur Centre et Meurthe Canal plus agréable et attractif.

### Pour 2025 :

- ▶ Maintenir et poursuivre le lien de proximité avec les entreprises et associations s'installant sur le territoire ;
- ▶ Suivre les évolutions concernant la fin de la ZFU et le devenir du dispositif;
- ▶ Poursuivre le plan d'action pour redynamiser les commerces de proximité et l'attractivité du « centre-ville »;
- ▶ Suivre les réflexions menées par la Métropole concernant l'aménagement du quartier Alstom et Meurthe Canal et les conséquences sur la Ville;
- ▶ Poursuivre le soutien apporté aux acteurs économiques et associatifs sur le site des Brasseries.



## 8 Décliner le nouveau contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » sur les Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville maxévillois

Le nouveau contrat de Ville de la Métropole du Grand Nancy 2024-2030 est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Quatre axes ont été définis comme prioritaires :

- > le parcours éducatif et l'insertion professionnelle;
- > le parcours social et les interactions;
- > le parcours inclusif et la prévention santé;
- > le parcours dans la ville en transition.

Les deux QPV Maxévillois, à savoir le Plateau de Haye Nancy-Maxéville et le Plateau de Haye Champ-le-Bœuf, intercommunaux, bénéficient d'objectifs opérationnels spécifiques déterminés avec les associations et institutions du territoire. Après une année de mise en œuvre et de déclinaison territoriale, il est nécessaire de **concentrer les efforts sur les thématiques de l'emploi, de la santé et de la sécurité/tranquillité publique.**

### Pour 2025 :

- ▶ Poursuivre l'appropriation du nouveau contrat de Ville et développer de nouvelles actions en lien avec les objectifs opérationnels du Plateau de Haye;
- ▶ Renforcer la gouvernance associative et institutionnelle du Plateau de Haye;
- ▶ Développer les coopérations et les actions inter-acteurs. Animer des temps forts transquartiers et des forums quartiers populaires sur la dimension démocratique, sociale, culturelle et écologique;
- ▶ Évaluer le contrat de Ville en continu et développer une stratégie de communication;
- ▶ Renforcer le service de médiation sociale et consolider les liens avec la prévention spécialisée;
- ▶ Continuer à s'appuyer sur le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) et permettre aux familles qui rencontrent le plus de difficultés, parfois en rupture avec l'école, un accompagnement;
- ▶ Poursuivre le travail engagé par la Cité Éducative du Plateau de Haye et améliorer la coordination des dispositifs afin de parvenir à des « Territoires à haute qualité éducative »;
- ▶ Adapter et renforcer les actions de santé pour répondre au mieux aux besoins des habitants;
- ▶ Favoriser le lien avec le Contrat Métropolitain des Solidarités et le Contrat Local de Santé;
- ▶ Favoriser la mixité sociale et le vivre-ensemble au sein des quartiers.



**Rapport  
d'orientation  
budgétaire**

**2025**

**Sports,  
culture,  
loisirs et  
associations**



La succession des crises (pandémie, guerre en Ukraine, déficit du budgétaire inédit) rend d'autant plus prépondérant le rôle des collectivités territoriales, qui accompagnent le citoyen / usager dans son quotidien. C'est dans ce quotidien que les politiques publiques menées par les collectivités et notamment la ville de Maxéville prennent sens et contribuent à faire société.

Parce que la culture n'est fondamentalement ni marchande ni rentable, pas plus que la santé ou l'éducation, parce que sa valeur est tout autre, au service de l'humain, là où les liens priment sur les biens, il est vital d'accompagner les capacités culturelles et citoyennes du territoire. La pratique sportive, culturelle mais aussi l'investissement associatif et le bénévolat, sont de réels leviers de cohésion et de développement. **Forte de ces convictions, la municipalité œuvre à préserver et développer cet indispensable lien social nécessaire au vivre ensemble sur le territoire communal.**

1

## Dynamiser, diversifier, soutenir et accompagner la vie culturelle, associative et sportive locale

### Soutenir la vie associative

Par le biais d'aides logistiques à l'organisation d'événements, le prêt de salles et l'octroi de subventions, la municipalité accompagne et conseille les associations sportives, culturelles et de loisirs.

- ▷ **Appuyer, subventionner et soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives**, dont la MJC Massinon et les clubs sportifs locaux dans l'accueil de compétitions sportives de niveau local, régional et national;
- ▷ **Poursuivre l'accompagnement de projets culturels** (ateliers d'artistes, résidences de création, tournages de cinéma, Mémo...);
- ▷ **Mission de conseil et d'appui aux associations** pour la conduite de projets dans le cadre du dispositif de la Politique de la Ville.

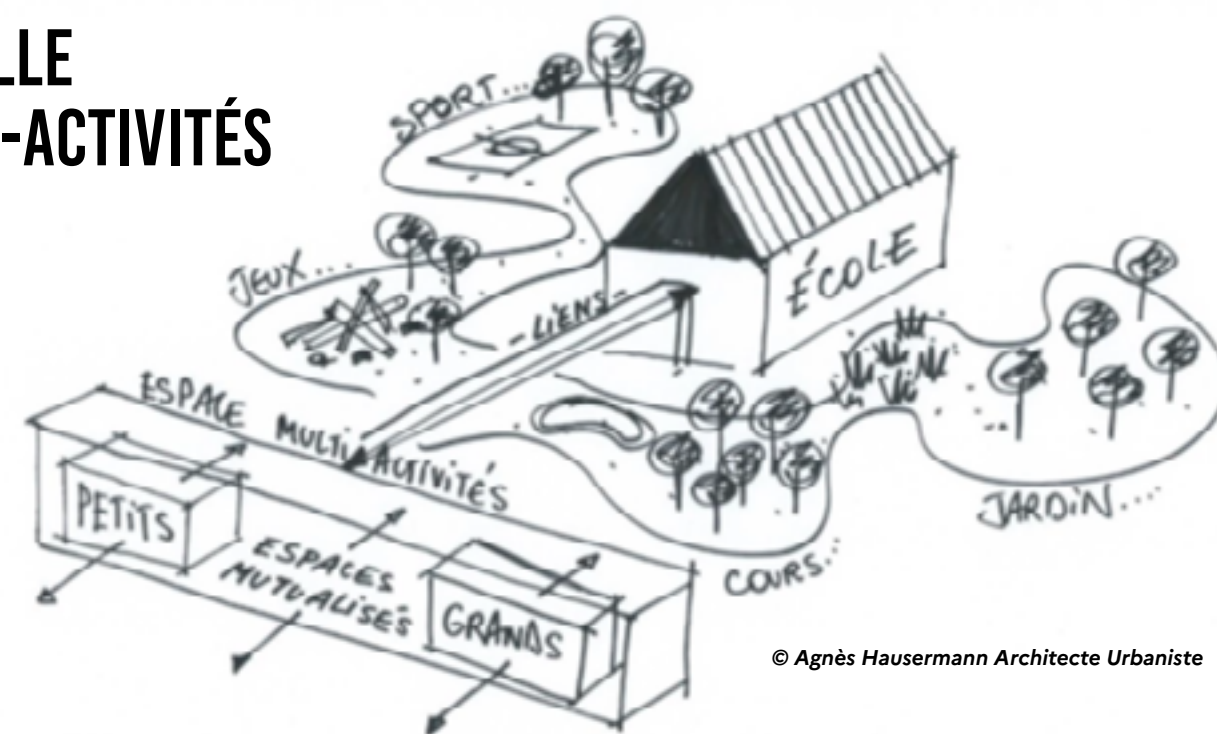
### Structurer l'offre de service et d'équipement

La municipalité s'emploie également à proposer une offre de services et d'équipements culturels (médiathèque et ludothèques) et sportifs (les complexes sportifs Marie Marvingt, Léo Lagrange et le stade Darnys) de qualité répondant aux besoins des Maxévillois.

- ▷ **Sur le quartier des Brasseries** : poursuivre le projet de rénovation de la friche industrielle, soutien à l'implantation d'acteurs : Scènes & Territoires dans la Tonnellerie et mise à disposition de la Halle des quais (salle polyvalente d'une capacité de 300 personnes). Rénovation de la Maison des Directeurs. Favoriser l'accès au livre et à la lecture en y développant l'animation.
- ▷ **Poursuivre l'entretien du patrimoine bâti** : reprise et mise en conformité du stade Darnys.
- ▷ **Sur le centre** : - transfert des services du Pôle Jeunesse, Sport, Culture, Animation et Éducation, ainsi que la Ludothèque du centre dans l'ancienne Trésorerie;  
- projet d'une salle multi activité pour accueillir la restauration scolaire et les activités péri & extra-scolaire.

### ZOOM SUR...

## LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS



© Agnès Hausermann Architecte Urbaniste

La Ville offre depuis de nombreuses années un service de restauration scolaire à ses usagers. Il fait partie intégrante d'une journée scolaire. La majorité des familles opte pour ce service au moins une fois par semaine. Ce service accessible à tous les enfants âgés de 3 ans révolus scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune, est assuré durant les jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La particularité géographique de Maxéville, ainsi que le manque d'infrastructures étant capables d'accueillir de nombreux élèves, obligent à répartir au quotidien les 415 écoliers souhaitant se restaurer sur différents sites (au centre-ville : 230 couverts sur 3 sites).

Les conditions dégradées d'accueil péri et extra scolaires de Max'anim, la situation précaire du service de restauration, ainsi que les déplacements perpétuels des enfants entre tous ces lieux, ont décidé la Ville de Maxéville à regrouper l'ensemble de ces fonctions en un seul et même endroit : le groupe scolaire Vautrin.

Les bâtiments du site ne possédant pas la capacité nécessaire, la Ville s'engage donc aujourd'hui dans le projet de construction d'un espace multi-activités qui permettra de rassembler les activités péri et extra scolaires, la restauration et l'enseignement sur ce même lieu.

### Pour 2025 :

- ▷ **Soutenir les associations et leurs nombreuses initiatives;**
- ▷ **Favoriser l'accès au livre, à la lecture et à la médiathèque;**
- ▷ **Poursuivre la politique d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti : Stade Darnys, Trésorerie et Salle Multi-Activités.**

## 2 Rassembler, écouter, découvrir et partager les émotions autour d'événements festifs, populaires et citoyens

Les événements et manifestations qui se déroulent et s'organisent à Maxéville contribuent autant à **féderer les habitants dans une ambiance populaire**, qu'à valoriser l'image de la commune à l'échelle métropolitaine, voire au-delà.

### Mise en valeur du patrimoine culturel et architectural de la ville

▷ **Quartiers des Brasseries** : poursuivre la transformation urbaine du site des anciennes Brasseries de Maxéville qui a marqué l'histoire de la commune dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

▷ **Le patrimoine** : Poursuivre la mise en œuvre de sentiers et parcours, qui racontent l'histoire de la ville et donnent à comprendre et lire son paysage

### Poursuivre les politiques d'animation et de développement culturel dans les quartiers

▷ En développant des **actions culturelles mobiles et éphémères sur l'ensemble du territoire** (Parc Léo Lagrange, Parc de la mairie, Stade Darnys, quartier des Aulnes, quartier Meurthe Canal).

▷ En poursuivant les **rendez-vous fédérateurs autour du sport**.

### Soutenir la diffusion et la création

**Poursuivre la politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité** en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires mais aussi :

▷ en maintenant les nouveaux formats donnés à nos fêtes traditionnelles comme la fête des fraises, le 14 juillet et la Saint Nicolas ;

▷ en renforçant les événements nouvellement créés (Festival Rock'N'Bock, les rendez-vous culturels du marché, le festival du théâtre amateur) ;

▷ favoriser la mise en place d'expositions.

**Poursuivre l'aide à la création artistique**, en particulier sur les champs du spectacle vivant et de la création de rue, en privilégiant les démarches plurielles et pluri-techniques.

**Poursuivre la mise à disposition de locaux** et de la salle des fêtes des Carrières, de la salle des Cailles blanches et de la Halle des quais des Brasseries au bénéfice de la vie associative

### Pour 2025 :

▶ Poursuivre la politique d'accès à tous les publics aux œuvres de qualité en facilitant la diffusion des associations et des compagnies partenaires ;

▶ Poursuivre l'aide à la création artistique ;

▶ Inscrire le développement du site des Brasseries dans la dynamique culturelle du territoire métropolitain (programmation Mémô, le Livre sur la Place) ;

▶ Poursuivre la mise en valeur du patrimoine culturel, historique et architectural de la Ville.

## LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE 2025

2 rendez-vous grand public de la Ludothèque : Jeux et famille en fête et Fête du jeu

8<sup>e</sup> édition Festival de Théâtre Amateur

42<sup>e</sup> édition Fête des Fraises

Programmation aux Brasseries

Fête Nationale du 14 juillet

Les Rendez-vous de l'été

Sportez-vous bien !

La caravane du Sport

9<sup>e</sup> édition Festival de la bière : Rock'N'Bock

Festival des arts de la rue et du cirque Michtô

Festivités de la Saint Martin et de la Saint Nicolas





# Rapport d'orientation budgétaire

# 2025

# Fonctionnement de l'institution



**Un dialogue constant avec les représentants du personnel, visant la qualité et le bien-être au travail de tous les agents, quels que soient leurs grades et fonctions, reste la ligne directrice forte de l'action municipale en matière de ressources humaines.**

Et ce, malgré un contexte juridique, financier et budgétaire contraint pour les collectivités ; doublé d'un environnement professionnel en constante évolution qui peut conduire à une perte de repères ou rendre les conditions de travail plus difficiles.

### **L'année 2024 a ainsi été marquée par la mise en œuvre des nombreuses mesures et actions concrètes suivantes :**

- ▶ Mise en place d'une démarche d'accompagnement en partenariat avec la MNT et cabinet HUB-ACT: « Accompagner les changements pour agir en prévention des risques psychosociaux et favoriser un mieux travailler ensemble »;
- ▶ Poursuite en présence de l'assistant de prévention et des représentants du personnel, des visites de sécurité au sein des bâtiments et équipements communaux (Médiathèque/MJC sur le site des Brasseries et Centre Technique Municipal);
- ▶ Mise en œuvre du portail Agents RH permettant la gestion dématérialisée des congés annuels;
- ▶ Instauration en complément des étiquettes présentes sur les produits qui restent le premier niveau d'information, des Fiches de Données Sécurité (FDS) pour le personnel d'entretien, les ATSEM et le personnel de restauration scolaire;
- ▶ Mise en œuvre d'un processus de mise en conformité du CCAS suite à audit organisationnel et fonctionnel réalisé avec l'assistance du Centre de Gestion;
- ▶ Mise à jour de la Charte d'utilisation des moyens informatiques et de protection des données personnelles dans le cadre de la mission exercée par la DSIT pour la Ville de Maxéville;
- ▶ Poursuite de l'accueil dans les écoles maternelles de 3 apprentis dans le cadre d'un CAP « Accompagnement Éducatif Petite Enfance »;
- ▶ Les visites médicales et les entretiens infirmiers auprès du service santé et travail du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle se sont élevées à 52. Soit 30 entretiens infirmiers et 22 visites médicales. L'Unité de Santé au Travail a vacciné 15 agents contre la grippe saisonnière;
- ▶ Formation en interne à la manipulation des moyens de premiers secours en cas d'incendie, ainsi qu'aux premiers gestes de secourisme et matériels spécifiques (défibrillateurs);
- ▶ Formations (avec le CNFPT principalement) destinées à la préparation de concours ou examens professionnels, ainsi qu'aux diverses habilitations et permis : 48.8% (identique à 2022) des agents ont suivi une formation en 2023 pour 374 jours de formation (contre 253 jours en 2022). Cela est dû notamment à la fin des procédures Covid avec le retour du présentiel;
- ▶ En matière d'action sociale et la prévoyance, la collectivité a adhéré au marché « santé » avec le CDG54 via une participation de 10€ de l'employeur pour la mutuelle. Montant qui a évolué en 2022 (5€), 2023 (10€) et 2024 (15€). La collectivité adhérant toujours à la prévoyance (maintien de salaire) pour les agents;
- ▶ Mise à jour du règlement intérieur de la collectivité.

### **En 2025, d'autres thématiques identifiées et partagées comme prioritaires seront également traitées :**

- ▶ Mise en place du portail Agents RH permettant la gestion dématérialisée des Entretiens Professionnels Annuels;
- ▶ Poursuite du journal interne pour les agents et actualisation du livret d'accueil;
- ▶ Co-construction pour évolution de la charte des ATSEM vers une « Charte de collaboration ATSEM-Enseignants »;
- ▶ Poursuite des appels à candidature pour toute création, renouvellement ou évolution de poste, répondant à un besoin permanent de la collectivité ; externe autant qu'internes, dès lors que les compétences et qualifications recherchées sont présentes au sein de la collectivité;
- ▶ Poursuite des formations en interne à la manipulation des moyens de premiers secours en cas d'incendie, ainsi qu'aux premiers gestes de secourisme et matériels spécifiques (défibrillateurs).

**Enfin, la collectivité poursuivra son soutien au Comité des Œuvres Sociales (COS) qui concourt aux objectifs municipaux en ce qui concerne ses agents, notamment en matière d'accès aux loisirs, aux vacances, aux sports et à la culture en prenant en charge l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) du personnel (actifs et retraités à jour de cotisation).**









# Rapport d'orientation budgétaire

# 2025